



Étude des crédits 2026-2027

Renseignements particuliers

3^e groupe d'opposition

Retraite Québec

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE LA TROISIÈME OPPOSITION

Table des matières

■ Légende : nouvelles questions

#	QUESTIONS
1.	Nombre de demandes de retraite traitées pour chacune des cinq dernières années, en indiquant : a) le nombre et le pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers; b) le nombre d'heures supplémentaires payées à ces agents; c) le délai de traitement.
2.	Nombre de jugements de divorce et de séparation, en fonction du partage ou de la renonciation, traités pour chacune des cinq dernières années. Indiquer : a) le nombre et le pourcentage d'employés qui traitent ces dossiers; b) le nombre d'heures supplémentaires payées à ces employés; c) le délai de traitement.
3.	Évolution depuis cinq ans du nombre de bénéficiaires de la rente d'invalidité, par catégorie d'âge.
4.	Évolution depuis cinq ans du nombre de bénéficiaires de la rente d'invalidité touchés par la pénalité imposée à l'atteinte de l'âge de 65 ans.
5.	Nombre et liste de tous les régimes administrés par Retraite Québec.
6.	Nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes administrés par Retraite Québec et évolution pour les cinq dernières années.
7.	Taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes administrés par Retraite Québec et évolution pour les cinq dernières années.
8.	Nombre de régimes de retraite en voie de terminaison ou de fusion avec un autre régime administré par Retraite Québec.
9.	Liste des régimes de retraite en voie de terminaison ou de fusion avec un autre régime administré par Retraite Québec incluant : a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années; b) le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années.
10.	Nombre de régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur.
11.	Liste des régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur, incluant : a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années; b) le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années.
12.	Nombre et types de régimes de retraite administrés par Retraite Québec entre 2018-2019 et 2025-2026. Pour chaque type, indiquer lesquels sont : a) à prestations déterminées; b) à cotisations déterminées; c) interentreprises.
13.	Parmi les régimes complémentaires de retraite, combien sont en déficit à l'heure actuelle et évolution de ces données entre 2018-2019 et 2025-2026. Fournir les prévisions pour 2026-2027.
14.	La somme de l'ensemble de ces déficits, par année, par régime de retraite.
15.	Parmi les régimes complémentaires de retraite, combien ont des surplus à l'heure actuelle et évolution de ces données entre 2018-2019 et 2025-2026. Fournir les prévisions pour 2026-2027.
16.	La somme de l'ensemble de ces surplus, par année, par régime.
17.	Parmi les régimes complémentaires de retraite <u>du secteur municipal</u> , combien sont en déficit à l'heure actuelle et évolution de ces données entre 2018-2019 et 2025-2026. Fournir les prévisions pour 2026-2027.

#	QUESTIONS
18.	La somme de l'ensemble de ces déficits, par année, par régime de retraite.
19.	Parmi les régimes complémentaires de retraite <u>du secteur municipal</u> , combien ont des surplus à l'heure actuelle et évolution de ces données entre 2018-2019 et 2025-2026. Fournir les prévisions pour 2026-2027.
20.	La somme de l'ensemble de ces surplus, par année, par régime.
21.	Parmi les régimes complémentaires de retraite <u>du secteur universitaire</u> , combien sont en déficit à l'heure actuelle et évolution de ces données entre 2018-2019 et 2025-2026. Fournir les prévisions pour 2026-2027.
22.	La somme de l'ensemble de ces déficits, par année, par régime de retraite.
23.	Parmi les régimes complémentaires de retraite <u>du secteur universitaire</u> , combien ont des surplus à l'heure actuelle et évolution de ces données entre 2018-2019 et 2025-2026. Fournir les prévisions pour 2026-2027.
24.	La somme de l'ensemble de ces surplus, par année, par régime.
25.	Parmi les régimes complémentaires de retraite <u>du secteur privé</u> , combien sont en déficit à l'heure actuelle et évolution de ces données entre 2018-2019 et 2025-2026. Fournir les prévisions pour 2026-2027.
26.	La somme de l'ensemble de ces déficits, par année, par régime de retraite.
27.	Parmi les régimes complémentaires de retraite <u>du secteur privé</u> , combien ont des surplus à l'heure actuelle et évolution de ces données entre 2018-2019 et 2025-2026. Fournir les prévisions pour 2026-2027.
28.	La somme de l'ensemble de ces surplus, par année, par régime de retraite.
29.	Bilan des actions entreprises par Retraite Québec depuis l'adoption de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> .
30.	Publications, documents et avis produits par Retraite Québec en relation avec l'adoption de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> .
31.	Coûts reliés à la mise en vigueur de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> .
32.	Heures supplémentaires reliées à la mise en vigueur de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> .
33.	Depuis décembre 2014, par année, le nombre de dossiers et de demandes liés à la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> .
34.	Dans le cadre de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> , le nombre et une liste des régimes s'étant prévalus d'un report de négociations prévu à l'article 26.
35.	Dans le cadre de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> , le nombre et une liste des modifications au régime transmises à Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec).
36.	Dans le cadre de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> , une liste des demandes d'arbitrage.
37.	Dans le cadre de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> , une liste des régimes en défaut de production du rapport visé au deuxième alinéa de l'article 4, à l'article 16 ou à l'article 26.
38.	Dans le cadre de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> , copie de l'ensemble des directives techniques émises par Retraite Québec.
39.	Dans le cadre de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> , et selon les dernières évaluations actuarielles transmises à Retraite Québec, le montant des déficits imputables aux retraités et celui imputable aux participants actifs. Fournir une ventilation par municipalité et par régime.
40.	Dans le cadre de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> , le nombre de régimes ayant fait une demande afin que les déficits soient répartis entre les catégories définies dans ce régime de la manière déjà convenue entre les participants actifs et l'organisme.
41.	Copie des travaux, études, analyses et recherches réalisés depuis le 7 avril 2014 en lien avec des modifications possibles aux régimes de retraite administrés par Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec), notamment en ce qui concerne le partage des coûts et l'augmentation de l'âge de départ à la retraite.
42.	Bilan des actions entreprises par Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec) depuis l'adoption de la <i>Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal</i> .

#	QUESTIONS
43.	Publications, documents et avis produits par Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec) en relation avec l'adoption de la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57)</i> .
44.	Coûts reliés à la mise en vigueur de la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57)</i> .
45.	Nombre de dossiers et de demandes liés à la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57)</i> .
46.	Dans le cadre de la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57)</i> , le nombre de modifications au régime transmises à Retraite Québec.
47.	Dans le cadre de la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57)</i> , le nombre et une liste des demandes d'arbitrage.
48.	Dans le cadre de la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57)</i> , le nombre et une liste des régimes en défaut de production du rapport actuariel.
49.	Dans le cadre de la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57)</i> , copie de l'ensemble des directives techniques émises par Retraite Québec.
50.	Dans le cadre de la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57)</i> , et selon les dernières évaluations actuarielles transmises à Retraite Québec, le montant des déficits imputables aux retraités et celui imputable aux participants actifs. Fournir une ventilation par régime.
51.	Bilan des actions entreprises par Retraite Québec depuis le dépôt de la <i>Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives</i> .
52.	Publications, documents et avis produits par Retraite Québec en relation avec le dépôt de la <i>Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives</i> .
53.	Coûts reliés et heures supplémentaires effectuées pour la préparation de la <i>Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives</i> .
54.	Nombre d'erreurs de traitement de dossiers depuis les 5 dernières années : a) nombre et pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers; b) délai; c) nombre de remboursements demandés associés à ces erreurs; d) montant moyen du remboursement demandé; e) montant total lié aux demandes de remboursement; f) nombre d'années, en moyenne, entre les erreurs et les demandes de remboursement.
55.	Ventilation détaillée des compressions demandées par le Conseil du trésor en 2020-2021 et en 2025-2026. Fournir les prévisions pour 2026-2027.
56.	Liste des bureaux régionaux et l'effectif rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans et fournir les prévisions pour 2026-2027.
57.	Depuis cinq ans, par année financière, indiquer le nombre d'employés, par catégorie d'emploi, par région.
58.	Copie des travaux, études, analyses et recherches réalisés depuis cinq ans par ou pour Retraite Québec concernant les régimes de retraite à prestations cibles.
59.	Copie des travaux, études, analyses et recherches réalisés depuis cinq ans par ou pour Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec) concernant ses activités de surveillance des régimes complémentaires de retraite.
60.	Indiquer les sommes dépensées depuis 5 ans, par année financière, par Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec) pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels et le projet lié (interne, externe ou du CSPQ).
61.	État de situation concernant le dépôt du règlement d'application de la <i>Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et d'autres dispositions législatives en vue d'atténuer les effets de la crise financière à l'égard de régimes visés par cette loi</i> .
62.	Pour les demandes de retraite par Internet et le programme SimulRetraite, indiquer, par mois, le nombre de codes d'accès personnel (CAP) demandés, le nombre de CAP accordés et le délai moyen pour leur obtention.

#	QUESTIONS
63.	Pour le service clicSÉCUR, indiquer, par mois, le nombre de demandes d'authentification.
64.	Bilan des actions réalisées relativement à la consultation publique sur le Régime de rentes du Québec et à la préparation d'un projet de loi. Échéancier, nombre et date de rencontres, personnes consultées, documents et études produits, etc.
65.	Sommes dépensées relativement à la consultation publique sur le Régime de rentes du Québec.
66.	Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Régime de rentes du Québec, incluant les rendements, les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier et les changements à la politique de placement pour 2025-2026.
67.	Nombre de demandes traitées pour chacune des cinq dernières années concernant le Crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants. Indiquer : a) le nombre et le pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers; b) le nombre d'heures supplémentaires payées à ces agents; c) le délai.
68.	Rendement du fonds du Régime de rentes du Québec depuis les dix dernières années.
69.	Copie des travaux, études, analyses et recherches en lien avec la fusion de la CARRA avec la Régie des rentes.
70.	Coûts associés à la fusion de la CARRA et de la Régie des rentes.
71.	Impact de la mise en place de Retraite Québec sur le niveau d'effectifs ministériels, exprimé en ETC, en nombre d'employés, ventilé par type d'emploi.
72.	Préciser l'impact de la mise en place de Retraite Québec sur le nombre de postes créés, abolis et transférés, départs à la retraite, fins de postes, mises en disponibilité, nominations.
73.	Nombre et montant des primes de départ versées en lien avec la mise en place de Retraite Québec.
74.	Ventilation du budget de fonctionnement de Retraite Québec.
75.	Ventilation des dépenses allouées à la rémunération par Retraite Québec.
76.	Ventilation des économies réalisées depuis la mise en place de Retraite Québec.
77.	Ventilation, par année et par catégorie de dépenses, des frais d'administration concernant les dépenses de fonctionnement de Retraite Québec, de la Régie des rentes et de la CARRA depuis trois ans.
78.	Liste de tous les comités interministériels dont fait partie Retraite Québec. Pour chaque comité présidé par Retraite Québec, préciser le mandat, le nom des membres, le budget et les résultats.
79.	Liste des employés et des membres des conseils d'administration relevant de Retraite Québec, en indiquant leur poste et leur rémunération.
80.	Liste des personnes, et copie de leur <i>curriculum vitae</i> , qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : a) le nom; b) le titre; c) la date de début et de fin de leur mandat; d) la rémunération; e) les frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation.
81.	Coûts associés à la mise en place de Retraite Québec, notamment : a) la formation; b) la publicité; c) le changement de nom, de logo, de papeterie, de signalétique; d) l'embauche de personnes-ressources pour accompagner les organismes dans la gestion du changement; e) les baux résiliés et locaux vacants; f) l'achat de matériel; g) tout autre coût de transition.
82.	Concernant le bureau de la présidence : a) nombre de rencontres, de repas ou de réunions et les frais afférents; b) liste des personnes rencontrées en précisant le but de la rencontre; c) frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation; d) liste des participations à des colloques, à des congrès et liste des participants, incluant les coûts afférents.
83.	Depuis dix ans, présenter l'évolution annuelle du nombre de plaintes concernant les régimes de retraite du secteur public (anciennement administrés par la CARRA), et spécifier leur cause principale.

#	QUESTIONS
84.	Nombre de demandes de retraite traitées pour chacune des trois dernières années, par mois, en indiquant : a) le nombre et le pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers; b) le nombre d'heures supplémentaires payées à ces agents et le montant total alloué au paiement de ces heures supplémentaires; c) le délai.
85.	Nombre de demandes de retraite reçues pour chacune des trois dernières années, par mois, par catégorie d'emplois et par ministère.
86.	Nombre de demandes de retraite reçues pour chacune des trois dernières années, par mois, par catégorie d'emplois et par réseau.
87.	Nombre de demandes de retraite reçues pour chacune des trois dernières années, par mois, par régime.
88.	Liste de tous les régimes publics administrés par Retraite Québec (anciennement par la CARRA). Inclure : a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes, présenter l'évolution pour les cinq dernières années; b) l'actif constitué, les obligations actuarielles, le surplus ou déficit, et le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes; présenter l'évolution pour les cinq dernières années. Distinguer la capitalisation de la partie financée par les employés de celle l'étant par l'employeur.
89.	Parmi les régimes de retraite publics administrés par Retraite Québec (anciennement par la CARRA), combien sont en déficit à l'heure actuelle? Montrer l'évolution de ces données depuis cinq ans, et fournir les prévisions pour 2026-2027.
90.	La somme de l'ensemble de ces déficits, par année, par régime de retraite.
91.	Parmi les régimes de retraite publics administrés par Retraite Québec (anciennement par la CARRA), combien ont des surplus à l'heure actuelle? Montrer l'évolution de ces données depuis cinq ans, et fournir les prévisions pour 2026-2027.
92.	La somme de l'ensemble de ces surplus, par année, par régime.
93.	Copie des travaux, études, analyses et recherches réalisés en lien avec des modifications possibles aux régimes de retraite publics, notamment sur le plan du partage des coûts et de l'augmentation de l'âge de départ à la retraite. Coûts de ces travaux, études et analyses.
94.	Copie des travaux, études, analyses et recherches en lien avec la publication d'un plan stratégique. Fournir la liste et les dates des rencontres tenues. Coûts pour ces travaux, études et analyses.
95.	Échéancier pour la présentation d'un plan stratégique.
96.	Copie des travaux, études, analyses et recherches en lien avec les problèmes de double rémunération pour l'ensemble de la fonction publique.
97.	Nombre de cas répertoriés liés au phénomène de la double rémunération. Ventiler par ministère ou organisme.
98.	Nombre de saisies et de réductions de rente effectuées par Retraite Québec (anciennement la CARRA) depuis dix ans.
99.	Nombre d'erreurs de traitement de dossiers depuis dix ans, indiquer : a) le nombre et le pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers; b) le délai; c) le nombre de remboursements demandés associés à ces erreurs; d) le montant moyen du remboursement demandé; e) le montant total lié aux demandes de remboursement; f) le nombre d'années, en moyenne, entre les erreurs et les demandes de remboursement.
100.	Liste des projets informatiques depuis dix ans : a) présenter l'évolution des coûts pour chacun des dossiers; b) indiquer le nombre de consultants externes et les coûts associés; c) indiquer la somme dépensée depuis dix ans, par année financière (et fournir les prévisions pour 2026-2027), pour l'informatique et les technologies de l'information; d) préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du MCN).

#	QUESTIONS
101.	Depuis dix ans, par année financière, le nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres). Fournir : a) la nature ou l'objet du contrat; b) la méthode d'octroi du contrat (gré à gré, appel d'offres ou autre); c) copie du contrat; d) copie du résultat; e) le coût du contrat.
102.	En ce qui concerne la détection des erreurs administratives à Retraite Québec, l'organisme reconnaît la date du 3 novembre 2015, date de dépôt du projet de loi 73, comme étant valide pour appliquer le règlement relativement à la détection des erreurs « identifiées ou reçues ». R-10, r. 2 – (<i>Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics</i>) : a) indiquer le nombre de cas <u>identifiés</u> par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est ultérieure au 3 novembre 2015, et le montant demandé relativement à ces erreurs; b) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.; c) indiquer le nombre de cas <u>identifiés</u> par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est antérieure au 3 novembre 2015, et le montant demandé relativement à ces erreurs; d) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.; e) indiquer le nombre de cas <u>reçus</u> par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est ultérieure au 3 novembre 2015, et le montant demandé relativement à ces erreurs; f) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.; g) indiquer le nombre de cas <u>reçus</u> par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est antérieure au 3 novembre 2015, et le montant demandé relativement à ces erreurs; h) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.
103.	État de situation quant à la mesure « Soutien aux enfants handicapés nécessitant des soins exceptionnels », incluant les éléments suivants : a) nombre d'enfants admis; b) nombre d'enfants refusés; c) total des sommes versées.
104.	Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour les cinq dernières années.

TITRE 1 : Nombre de demandes de retraite traitées pour chacune des cinq dernières années, en indiquant :

 a) le nombre et le pourcentage d’agents qui traitent ces dossiers;

 b) le nombre d’heures supplémentaires payées à ces agents;

 c) le délai de traitement.

Régime de rentes du Québec

		2025
	Nombre de demandes de rente de retraite traitées	93 274
	Pourcentage des demandes de rente de retraite qui sont automatisées (ne nécessitant pas l'intervention d'un agent)	57,4 %
A	Nombre total d'agents qui ont traité la rente de retraite	15 agents
A	Pourcentage d'agents qui ont traité la rente de retraite sur l'ensemble des agents de rentes (inclut la rente d'invalidité, de survie et le suivi des rentes)	5 %
B	Heures supplémentaires payées aux agents qui ont traité la rente de retraite (et montant)	6,75 h (342,63 \$)
C	Délai de traitement moyen	12,3 jours

Régimes de retraite du secteur public

		2025
	Nombre de demandes de rente de retraite traitées	26 816
A	Nombre d'agents qui ont traité la rente de retraite	37 agents
B	Heures supplémentaires payées aux agents qui ont traité la rente de retraite (et montant)	21,75 h (1 333,61 \$)
C	Délai de traitement moyen	41 jours

TITRE 2 : Nombre de jugements de divorce et de séparation, en fonction du partage ou de la renonciation, traités pour chacune des cinq dernières années. Indiquer :

a) le nombre et le pourcentage d’employés qui traitent ces dossiers;

b) le nombre d’heures supplémentaires payées à ces employés;

c) le délai de traitement.

Régime de rentes du Québec (RRQ)

	2025
Nombre de dossiers traités de partage des gains entre ex-conjoints mariés ou unis civilement	12 614 dossiers
Nombre de partages	3 108
Nombre de renonciations	9 267
Nombre de demandes refusées	239
Nombre de dossiers traités de partage des gains entre ex-conjoints de fait	122 dossiers
Nombre de partages effectués	28
Nombre de demandes refusées	94
Délai de traitement moyen ⁽¹⁾	
Partages	17 jours
Renonciations ⁽²⁾	104 jours
Note 1 : Les délais de traitement moyens ne concernent que les demandes reçues directement à Retraite Québec, ce qui exclut les jugements en provenance du Régime de pensions du Canada. Le temps de transfert des jugements est hors du contrôle de Retraite Québec et peut, par exemple, prendre jusqu’à 200 jours.	
Note 2 : Une priorité de traitement est donnée aux dossiers de partage, car le partage a un effet sur le registre des gains des clients et sur leurs prestations. Conséquemment, comme la renonciation n’a pas d’effet sur le registre des gains, le délai de traitement est plus long.	

	2025
a. Nombre d’agents qui ont traité les jugements de divorce et de séparation	8 agents
Préparation des dossiers	1 agent de soutien administratif 2 agents de soutien à la clientèle OU étudiantes à temps partiel
Analyse des jugements	3 agents de soutien à la clientèle 2 techniciens
a. Pourcentage d’agents qui ont traité les jugements de divorce et de séparation sur l’ensemble des agents qui ont travaillé à la tenue du registre des cotisants	100 %
b. Total des heures supplémentaires payées aux agents qui ont traité les jugements de divorce et de séparation	11,5 heures

TITRE 2 : Nombre de jugements de divorce et de séparation, en fonction du partage ou de la renonciation, traités pour chacune des cinq dernières années. Indiquer :

a) le nombre et le pourcentage d’employés qui traitent ces dossiers;

b) le nombre d’heures supplémentaires payées à ces employés;

c) le délai de traitement.

Régimes de retraite du secteur public (RRSP)

	2025
Nombre total de demandes de relevé des droits traitées	1 562 dossiers
• Nombre de relevés des droits produits	1 247
• Nombre de demandes de relevé des droits refusées	315
Nombre total de demandes d’acquittement traitées	265 dossiers
• Nombre d’acquittements effectués	222
• Nombre de demandes d’acquittement refusées	43
Délais de traitement moyens ⁽¹⁾ Relevé des droits : Acquittement :	36 jours 79 jours
Note 1 : Selon les dispositions des régimes (règlements), le relevé des droits doit être produit dans un délai de 90 jours et l’acquittement des sommes dans un délai de 120 jours.	

	2025
Nombre d’agents qui ont traité les demandes de relevé des droits et d’acquittement ⁽²⁾	6 agents de prestations sociales
Note 2 : Les agents de prestations sociales traitent les demandes de relevé des droits et d’acquittement en effectuant le processus en totalité, de l’analyse des divers documents reçus et des jugements jusqu’à l’émission des extraits aux clients en produisant tous les calculs requis.	
Total des heures supplémentaires payées pour le traitement des dossiers en 2025 : 9,75 heures.	

TITRE 3 : Évolution depuis cinq ans du nombre de bénéficiaires de la rente d'invalidité, par catégorie d'âge.

	Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2025
Moins de 35 ans	912
35 à 39 ans	1151
40 à 44 ans	2444
45 à 49 ans	4235
50 à 54 ans	6308
55 à 59 ans	11 249
60 à 64 ans	23 376
Total	49 675

TITRE 4 : Évolution depuis cinq ans du nombre de bénéficiaires de la rente d'invalidité touchés par la pénalité imposée à l'atteinte de l'âge de 65 ans.

Un changement législatif a annulé cette pénalité.

Le 29 novembre 2024, la *Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 12 mars 2024 et modifiant d'autres dispositions* (ancien projet de loi n° 80) a été adoptée et a éliminé la réduction de la rente de retraite à partir de 65 ans pour les personnes invalides.

- Depuis le 1^{er} janvier 2025, les personnes de 65 ans ou plus ayant reçu ou étant admissibles à une rente d'invalidité entre 60 et 65 ans ont droit à 100 % de leur rente de retraite.

- TITRES 5 à 7 :**
- 5. Nombre et liste de tous les régimes administrés par Retraite Québec.**
 - 6. Nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes administrés par Retraite Québec et évolution pour les cinq dernières années.**
 - 7. Taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes administrés par Retraite Québec et évolution pour les cinq dernières années.**

La liste de tous les régimes surveillés par Retraite Québec, le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes, et l'évolution pour les cinq dernières années, sont des renseignements visés par les restrictions de l'article 23 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, c'est-à-dire qu'il s'agit de renseignements fournis par des tiers et habituellement traités par ces tiers de façon confidentielle. **En conséquence, Retraite Québec ne peut les communiquer.**

TITRE 8 : Nombre de régimes de retraite en voie de terminaison ou de fusion avec un autre régime administré par Retraite Québec.

État de situation

Dans les régimes surveillés par Retraite Québec au 31 décembre 2025, il y a 49 régimes en voie de terminaison ou de fusion.

De ce nombre, il y a 5 régimes en voie de fusion :

- 4 régimes sont en fusion avec un régime sous la législation du Québec;
- 1 régime est en fusion avec un régime sous la législation de l'Ontario.

Voici le détail des régimes en voie de fusion ou de terminaison :

	Nombre de régimes visés	Nombre de participants visés ⁽¹⁾
Régime en voie de fusion		
Prestations déterminées⁽²⁾	4	1 397
Cotisation déterminée	1	4
Régime en voie de terminaison		
Prestations déterminées⁽²⁾	28	3 653
Cotisation déterminée	16	4 895
Total	49	9 949

⁽¹⁾ Participants actifs, non actifs et bénéficiaires au Québec et hors Québec

⁽²⁾ Peut inclure un volet à cotisation déterminée

TITRE 9 : Liste des régimes de retraite en voie de terminaison ou de fusion avec un autre régime administré par Retraite Québec, incluant :

a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années;

b) le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années.

La liste de tous les régimes surveillés par Retraite Québec, le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes, et l'évolution pour les cinq dernières années, sont des renseignements visés par les restrictions de l'article 23 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, c'est-à-dire qu'il s'agit de renseignements fournis par des tiers et habituellement traités par ces tiers de façon confidentielle. **En conséquence, Retraite Québec ne peut les communiquer dans l'état actuel des choses.**

- TITRES 10-11 :**
- 10. Nombre de régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur.**
 - 11. Liste des régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur, incluant :**
 - a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années;**
 - b) le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années.**

Nom du régime	Nb. de retraités au 2025-12-31	Taux de solvabilité : (Les régimes avec des mesures d'allégement ont un déficit lors de la prise en charge – en grisé)
		2025-12-31 estimation
Régime de retraite des employés d'usine de Signature Aluminum Canada inc., Sainte-Thérèse, Québec	0	-
Régime de retraite des salariés de Papiers Fraser inc., Pâtes Thurso	0	-
Régime de retraite des syndiqués de Papiers Fraser inc., Pâtes Thurso	0	-
Régime de rentes des employés salariés et horaires d'Outil et Matrice Harrington inc.	0	-
Régime de retraite pour les employés salariés non syndiqués de Aleris Aluminium Canada S.E.C.	0	-
Régime de retraite pour les employés à l'heure de Aleris Aluminium Canada S.E.C.	0	-
Régime de retraite pour les membres du syndicat des employés de bureau de Aleris Aluminium Canada S.E.C.	0	-
Régime de retraite No 1 de Lab Chrysotile	0	
Régime de retraite No 3 de Lab Chrysotile	0	
Régime de retraite des salariés non syndiqués de Lab Chrysotile	0	
Régime de retraite des cadres de Lab Chrysotile	0	-
Régime de retraite pour le groupe des retraités de Produits forestiers Résolu transféré à la Régie des rentes du Québec en 2013	0	-
Régime de retraite pour le groupe des retraités de Produits forestiers Résolu transféré à la Régie des rentes du Québec en 2014	0	-
Régime de retraite pour le groupe des retraités de Produits forestiers Résolu transféré à la Régie des rentes du Québec en 2015	0	-

- TITRES 10-11 :**
- 10. Nombre de régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur.**
 - 11. Liste des régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur, incluant :**
 - a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années;**
 - b) le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années.**

Nom du régime	Nb. de retraités au 2025-12-31	Taux de solvabilité : (Les régimes avec des mesures d'allégement ont un déficit lors de la prise en charge – en grisé)
		2025-12-31 estimation
Régime de retraite pour le groupe des retraités de Produits forestiers Résolu transféré à Retraite Québec en 2016	0	-
Régime de retraite pour le groupe des retraités de Produits forestiers Résolu transféré à Retraite Québec en 2017	0	-
Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de bureau de F.F. Soucy (PWB)	0	
Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués d'usine de F.F. Soucy (PWB)	0	
Régime complémentaire de retraite du personnel non syndiqué de F.F. Soucy (PWB)	0	
Régime de retraite des employés non syndiqués de PML (PWB)	0	
Régime de retraite des employés syndiqués de PML (PWB)	0	
Régime de retraite des employés syndiqués de Stadacona (PWB)	0	
Régime de retraite des employés non syndiqués de Stadacona (PWB)	0	
Régime de rentes pour les employés non syndiqués de Silicium Bécancour inc.	0	
Régime de rentes pour les employés syndiqués de Silicium Bécancour inc.	0	
Pension Plan for the Non-Bargaining Salaried Employees of Trailmobile Parts & Service Canada Ltd (Plan B-1)	0	-
Pension Plan for Certain Hourly-Paid and Salaried Employees of Trailmobile Parts & Service Canada Ltd (Plan B-2)	0	-
Caisse de retraite des Industries de la Mode du Québec, U.I.O.V.D.	0	

- TITRES 10-11 :**
- 10. Nombre de régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur.**
 - 11. Liste des régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur, incluant :**
 - a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années;**
 - b) le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années.**

Nom du régime	Nb. de retraités au 2025-12-31	Taux de solvabilité : (Les régimes avec des mesures d'allégement ont un déficit lors de la prise en charge – en grisé)
		2025-12-31 estimation
Régime de retraite pour les employés non syndiqués de Bennett Fleet inc. et ses compagnies participantes	0	
Pension Plan for the Salaried Personnel of Union of Canada Life Insurance Company	0	-
Pension Plan for the Salaried Employees of Signature Aluminum Canada Inc.	0	-
Nortel Networks Negotiated Pension Plan	0	-
Mabe Canada Inc. Pension Plan No. 1	0	-
Nortel Networks Managerial Pension Plan	0	-
Mines Wabush – Salariés	0	-
Mines Wabush – Syndiqués	0	-
Le Soleil	161	102,8 %
Le Nouvelliste, La Tribune, La Voix de l'Est, Le Droit	86	104,9 %
Le Quotidien, Le Progrès du Saguenay	17	101,0 %
Non-syndiqués des quotidiens régionaux du Groupe Capitales Médias	62	102,8 %
Meuble Idéal	17	101,9 %
AFI	9	96,4 %
Sears Canada Inc. Registered Retirement Plan	352	100,1%
TOTAL	689	

- TITRES 10-11 :**
- 10. Nombre de régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur.**
 - 11. Liste des régimes de retraite dont l'administration des rentes a été confiée à Retraite Québec depuis la faillite de l'employeur, incluant :**
 - a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années;**
 - b) le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes ainsi que l'évolution pour les cinq dernières années.**

⁽¹⁾ Dans tous les cas, la rente est versée par un assureur à la fin de l'administration par Retraite Québec.

Pour l'ensemble des régimes dont l'administration s'est terminée avec le paiement des rentes à 100 %, le gouvernement a dû déboursé des sommes pour garantir en totalité les rentes promises aux retraités. Jusqu'à maintenant, les déboursés totaux ont été de 29,7 M\$ et il n'existe pas de dette potentielle au 31 décembre 2024, car les régimes Nortel ont été acquittés au 25 juin 2024 avec un ratio de solvabilité supérieur à 100 %. Le versement d'une somme par le gouvernement survient, la plupart du temps, pour des régimes qui contenaient un déficit initial en raison des mesures d'allégement offertes aux employeurs avant la fermeture de leur régime (régimes identifiés en gris).

Pour les autres régimes dont l'administration s'est terminée avec des rentes plus élevées que 100 %, aucun déboursé du gouvernement n'a été requis et l'augmentation des rentes a été possible grâce aux surplus dégagés pendant l'administration de Retraite Québec.

TITRE 12 : Nombre et type de régimes de retraite administrés par Retraite Québec entre 2018-2019 et 2025-2026. Pour chaque type, indiquer lesquels sont :

a) à prestations déterminées;

b) à cotisations déterminées;

c) interentreprises.

Les statistiques de cette fiche concernent les régimes de retraite sous la surveillance de Retraite Québec au 31 décembre 2025. **À noter que Retraite Québec ne fait pas l'administration de ces régimes; elle les surveille.** Ce tableau regroupe les régimes actifs, en voie d'enregistrement, de transfert dans une autre législation, de terminaison, d'annulation et de fusion à un autre régime de retraite.

Régimes de retraite sous la surveillance de Retraite Québec

Au 31 décembre	Ensemble des régimes	Régimes à prestations déterminées ¹	Régimes à cotisation déterminée ¹	Régimes inter-entreprises ²	Régimes de retraite simplifiés	Régimes volontaires d'épargne-retraite
2025	807	457	138	193	10	9

⁽¹⁾ Excluant les régimes interentreprises.

⁽²⁾ Régimes ayant plus d'un employeur partie au régime. Inclus les 8 régimes interentreprises à cotisations négociées, visés par la *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite relativement au financement et à la restructuration de certains régimes de retraite interentreprises* adoptée le 2 avril 2015.

TITRES 13 à 16 : Évolution de la situation financière des régimes complémentaires de retraite entre 2018-2019 et 2025-2026, les prévisions pour 2026-2027, le nombre de régimes qui sont en déficit ou en surplus et les sommes impliquées.

Voir les réponses aux questions 25, 26, 27, et 28.

TITRES 17 à 20 : Évolution de la situation financière des régimes complémentaires de retraite du secteur municipal entre 2018-2019 et 2025-2026, les prévisions 2026-2027, le nombre de régimes qui sont en déficit ou en surplus et les sommes impliquées.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

TITRES 21 à 24 : Évolution de la situation financière des régimes complémentaires de retraite du secteur universitaire entre 2018-2019 et 2025-2026, les prévisions 2026-2027, le nombre de régimes qui sont en déficit ou en surplus et les sommes impliquées.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

TITRES 25 à 28 : Évolution de la situation financière des régimes complémentaires de retraite du secteur privé entre 2018-2019 et 2025-2026, les prévisions pour 2026-2027, le nombre de régimes qui sont en déficit ou en surplus et les sommes impliquées.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

TITRE 29 : Bilan des actions entreprises par Retraite Québec depuis l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

Contexte

La *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (la Loi) est entrée en vigueur le 5 décembre 2014.

Elle prévoit la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal afin d'en assainir la santé financière et d'en assurer la pérennité.

Plusieurs dispositions de la Loi sont sous la responsabilité du ministère du Travail comme la négociation, la conciliation et l'arbitrage. Les autres dispositions de cette Loi sont sous la responsabilité de Retraite Québec, qui relève du ministère des Finances. Retraite Québec échange régulièrement de l'information avec le ministère du Travail pour suivre l'avancement des négociations dans les régimes visés par la Loi.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi, Retraite Québec a travaillé sur plusieurs aspects :

- répondre aux demandes d'information de la clientèle cible, soit les actuaire, les administrateurs de régimes (comités de retraite) et les organismes municipaux dans les meilleurs délais et dans le respect de leurs besoins;
- clarifier l'application de divers aspects de la Loi;
- émettre des directives concernant, notamment le taux d'intérêt maximal applicable aux évaluations actuarielles, la composition des groupes aux fins de la répartition des déficits dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 avant restructuration;
- mettre en ligne une page Web [Régimes de retraite du secteur municipal \(RRSM\)](#) pour informer les actuaire et les administrateurs visés sur les sujets d'intérêt général;
- faire le suivi des documents, rapports et avis requis en vertu de la Loi;
- adapter la surveillance des régimes visés par la Loi;
- s'assurer de la conformité des rapports sur l'évaluation actuarielle :
 - avant restructuration au 31 décembre 2013;
 - avant restructuration au 31 décembre 2014 pour les régimes qui reportent les négociations;
 - avant restructuration au 31 décembre 2015 pour les organismes municipaux qui suspendent l'indexation des retraités au 1^{er} janvier 2017;
 - après restructuration pour les régimes dont les négociations sont terminées;
 - après la décision de la Cour suprême du 11 avril 2024 confirmant l'inconstitutionnalité de certains articles de la Loi RRSM, portant principalement sur la suspension de l'indexation de la rente des personnes retraitées au 31 décembre 2013;
- modifier le règlement de soustraction applicable aux régimes de retraite du secteur municipal afin d'assurer sa cohérence avec les dispositions de la Loi. Ces modifications sont entrées en vigueur le 22 février 2024;
- mettre en ligne deux pages Web pour donner des directives et expliquer les effets de l'inconstitutionnalité de certaines dispositions de la Loi :
 - [Retraite Québec - Incidences de l'inconstitutionnalité de certaines dispositions de la Loi RRSM](#);
 - [Retraite Québec - Incidences de l'inconstitutionnalité de certaines dispositions de la Loi RRSM sur les évaluations actuarielles](#).

TITRE 30 : Publications, documents et avis produits par Retraite Québec en relation avec l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

À la suite de l'adoption le 4 décembre 2014 de la [Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées](#) du secteur municipal (RLRQ, chapitre S-2.2.1), Retraite Québec a publié ou mis en ligne plusieurs documents pour la clientèle cible.

L'information est disponible sur le site Internet de Retraite Québec à l'adresse suivante : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca>.

TITRE 31 : Coûts reliés à la mise en vigueur de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

Aucun coût externe engendré. Tous les travaux ont été réalisés à l'interne. À compter de 2018, il n'y a plus de coûts directs reliés à la mise en vigueur de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

TITRE 32 : Heures supplémentaires reliées à la mise en vigueur de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

Les travaux ont été réalisés à l'interne. À partir de 2017, il n'y a plus d'heures supplémentaires reliées à la mise en vigueur de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

TITRE 33 : Depuis décembre 2014, par année, le nombre de dossiers et de demandes liés à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

Il y a 158 régimes de retraite visés par les restructurations prévues à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*.

Retraite Québec a reçu de nombreuses demandes liées à cette loi. Elle a répondu à plusieurs demandes téléphoniques d'actuares et de représentants de régimes de retraite. La durée de ces appels est plus importante que pour les autres types d'appels étant donné la complexité du sujet.

Retraite Québec a communiqué avec chaque firme d'actuares au sujet de la préparation des évaluations actuarielles.

Une adresse courriel a été créée pour regrouper les nombreuses questions relatives à cette loi. Des courriels (16) de type « questions-réponses » ont été envoyés aux représentants désignés pour diffusion à l'ensemble des actuares concernés dans leurs firmes.

Retraite Québec a intégré l'information de ces « questions-réponses » sur une page Web concernant les régimes de retraite du secteur municipal.

TITRE 34 : Dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, le nombre et une liste des régimes s'étant prévalus d'un report de négociations prévu à l'article 26.

Il y a 43 régimes qui ont reporté les négociations (sur un total de 158 régimes). Ce nombre n'a pas changé depuis juin 2019, qui est la date de transmission de la dernière évaluation actuarielle pré-restructuration où nous pouvions constater le report de négociations.

C'est le ministère du Travail qui est responsable de cette section de la Loi, c'est donc lui qui possède la liste des régimes de retraite qui ont transmis une demande. En vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous référons le demandeur au ministère du Travail.

TITRE 35 : Dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, le nombre et une liste des modifications au régime transmises à Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec).

La Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Loi RRSM) encadre le processus de restructuration des régimes visés par cette Loi.

Au 31 décembre 2025, 140 régimes ont transmis les modifications aux dispositions de leur régime qui découle de la Loi RRSM.

Les modifications transmises à Retraite Québec portent, notamment, sur les sujets suivants :

- le partage des cotisations d'exercice et d'équilibre liées au service postérieur;
- l'ajout d'un fonds de stabilisation;
- le partage des cotisations de stabilisation;
- l'abolition de l'indexation automatique et de la prestation additionnelle;
- les règles de la cotisation patronale minimale (CPM);
- le versement d'une cotisation de restructuration par les participants;
- la création d'un volet distinct pour le service courant.

TITRE 36 : Dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, une liste des demandes d'arbitrage.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Travail.

TITRE 37 : Dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, une liste des régimes en défaut de production du rapport visé au deuxième alinéa de l'article 4, à l'article 16 ou à l'article 26.

Article 4 (deuxième alinéa)

Les rapports sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 avant restructuration ont tous été transmis à Retraite Québec.

Article 16

Retraite Québec a reçu 41 rapports sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2015. Le rapport sur cette évaluation actuarielle devait être transmis à Retraite Québec avant le 30 septembre 2016. **Aucun régime n'est en défaut au 31 décembre 2025.**

Article 26

Il y a 43 régimes qui ont indiqué vouloir reporter les négociations d'un an et devaient transmettre à Retraite Québec un rapport sur l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2014. Ils ont tous transmis le rapport de cette évaluation actuarielle. **Aucun régime n'est en défaut au 31 décembre 2025.**

TITRE 38 : Dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, copie de l'ensemble des directives techniques émises par Retraite Québec.

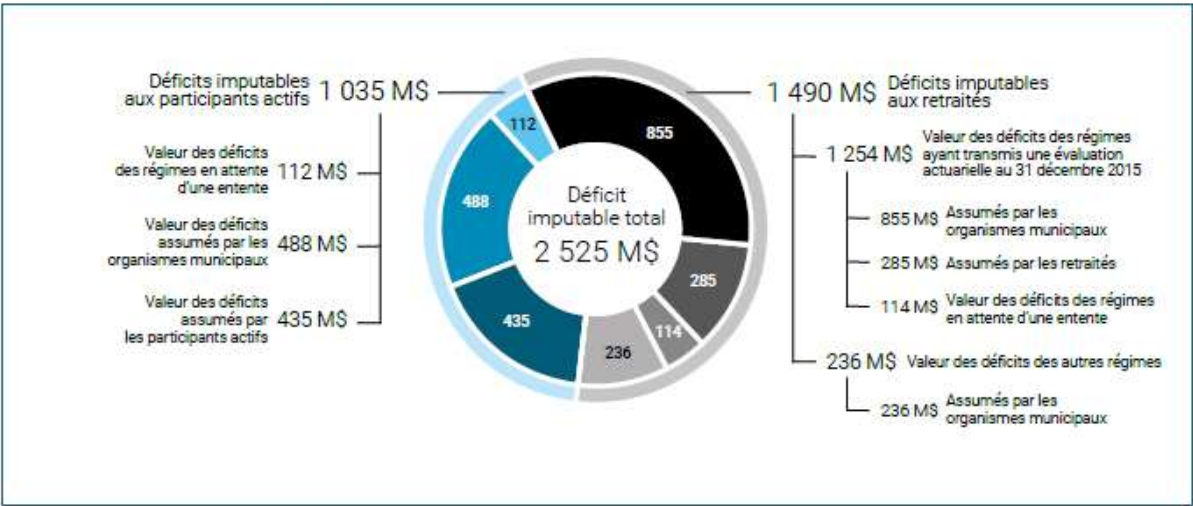
L'information est disponible sur le site Internet de Retraite Québec à l'adresse suivante : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca>.

TITRE 39 : Dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, et selon les dernières évaluations actuarielles transmises à Retraite Québec, le montant des déficits imputables aux retraités et celui imputable aux participants actifs. Fournir une ventilation par municipalité et par régime.

En vertu de l'article 73 de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (la Loi RRSM), le ministre devait présenter au gouvernement un [rapport sur la mise en œuvre de la Loi RRSM](#). Ce rapport a été déposé devant l'Assemblée nationale en novembre 2019. Il présente un bilan de la situation financière des régimes de retraite du secteur municipal, au 31 décembre 2013, avant restructuration ainsi que l'impact de la restructuration sur ces régimes.

Selon ce rapport, le déficit imputable total au 31 décembre 2013 était de 2 680 M\$. Le report des négociations de certains régimes de retraite a eu pour effet de réduire le déficit imputable total de 155 M\$. Le déficit imputable total résultant de 2 525 M\$ est ventilé de la façon suivante :

Synthèse des déficits imputables selon les évaluations actuarielles transmises à Retraite Québec au 30 juin 2019



Les valeurs des déficits des régimes en attente d'une entente au 30 juin 2019 de 112 M\$ pour les participants et de 114 M\$ pour les retraités ont évolué de la façon suivante au 31 décembre 2025 :

- Le 112 M\$ pour les participants actifs :
 - 51 M\$ assumés par les participants actifs,
 - 61 M\$ assumés par les organismes municipaux.
- Le 114 M\$ pour les retraités :
 - 37 M\$ assumées par les retraités,
 - 77 M\$ assumés par les organismes municipaux.

En vertu de la Loi RRSM, les déficits imputables devaient être établis **avant la restructuration** des régimes de retraite du secteur municipal **au 31 décembre 2013** (ou au 31 décembre 2014 pour les régimes s'étant prévalus du report). Les déficits imputables ne sont pas recalculés à une date postérieure et le concept de "déficit imputable" n'existe plus après la restructuration. Par conséquent, les chiffres présentés dans le rapport n'évoluent pas annuellement (sauf pour les valeurs des déficits en attente d'une entente).

* Toute donnée financière ne peut être ventilée par régime de retraite puisque celle-ci constitue des renseignements visés par les restrictions de l'article 23 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, c'est-à-dire qu'il s'agit de renseignements fournis par des tiers et habituellement traités par ces tiers de façon confidentielle. En conséquence, Retraite Québec ne peut communiquer les informations demandées par municipalité ou par régime.

TITRE 40 : Dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, le nombre de régimes ayant fait une demande afin que les déficits soient répartis entre les catégories définies dans ce régime de la manière déjà convenue entre les participants actifs et l'organisme.

L'article 12 de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (la Loi RRSM) stipule que : « [...] Lorsque plusieurs catégories d'employés participent à un même régime, les déficits peuvent être répartis entre les catégories définies dans ce régime de la manière déjà convenue entre les participants actifs et l'organisme municipal dès qu'une majorité de catégories en fait la demande. Le comité de retraite informe Retraite Québec de cette décision et lui transmet les données concernant les déficits totaux et la part de ceux-ci imputables à chacune de ces catégories.[...] »

Les régimes n'ont donc pas à faire une demande à Retraite Québec afin que les déficits soient répartis entre les catégories définies dans ce régime.

Cette information est présentée dans le rapport sur l'évaluation actuarielle **post-restructuration**. 17 régimes se sont prévalus de cette disposition de l'article 12.

TITRE 41 : Copie des travaux, études, analyses et recherches réalisés depuis le 7 avril 2014 en lien avec des modifications possibles aux régimes de retraite administrés par Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec), notamment en ce qui concerne le partage des coûts et l'augmentation de l'âge de départ à la retraite.

Il n'y a pas eu de travaux, études, analyses et recherches réalisés depuis le 7 avril 2014 par ou pour Retraite Québec concernant des modifications possibles aux régimes de retraite qu'elle administre.

TITRE 42 : Bilan des actions entreprises par Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec) depuis l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

Veillez vous référer à la réponse de la question 29.

TITRE 43 : Publications, documents et avis produits par Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec) en relation avec l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57).

L'information est disponible sur le site Internet de Retraite Québec à l'adresse suivante : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca>.

TITRE 44 : Coûts reliés à la mise en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57).

Les travaux ont été presque exclusivement réalisés à l'interne. À partir de 2018, il n'y a plus de coûts directs reliés à la mise en vigueur de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées* (PL 57).

TITRE 45 : Nombre de dossiers et de demandes liés à la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57).

La Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes à prestations déterminées a été sanctionnée le 26 novembre 2015 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Retraite Québec a reçu de nombreuses demandes liées à cette loi. Elle a répondu à plusieurs demandes téléphoniques et par courriels d'actuares et de représentants de régimes de retraite. Un document d'information « *La Lettre n° 31* » a été publié à la mi-avril 2016 afin de répondre aux nombreuses demandes des représentants des firmes d'actuares du Québec et de l'extérieur de la province.

Le *Règlement modifiant le Règlement sur les régimes complémentaires de retraite* (Règlement) est entré en vigueur le 4 janvier 2018. Il faisait suite à l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes à prestations déterminées*.

« *La Lettre n° 32* » a été publiée en février 2018 pour énoncer les principaux éléments du Règlement. Elle s'adressait aux administrateurs et aux professionnels du secteur des régimes complémentaires de retraite.

TITRE 46 : Dans le cadre de la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57), le nombre de modifications au régime transmises à Retraite Québec.

La Loi modifiant La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées* (ci-après la Loi) a été sanctionnée le 26 novembre 2015 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025, il n'y a eu aucune demande d'enregistrement transmise à Retraite Québec relativement à cette Loi.

TITRE 47 : Dans le cadre de la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57), le nombre et une liste des demandes d'arbitrage.

Aucun régime n'a fait une demande d'arbitrage.

La Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées ne prévoit aucun processus de négociation, contrairement à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

TITRE 48 : Dans le cadre de la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57), le nombre et une liste des régimes en défaut de production du rapport actuariel.

Au 31 décembre 2025, tous les régimes de retraite avaient transmis leur évaluation actuarielle à Retraite Québec en lien avec cette loi.

TITRE 49 : Dans le cadre de la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57), copie de l'ensemble des directives techniques émises par Retraite Québec.

L'information est disponible sur le site Internet de Retraite Québec à l'adresse suivante : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca>.

TITRE 50 : Dans le cadre de la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PL 57), et selon les dernières évaluations actuarielles transmises à Retraite Québec, le montant des déficits imputables aux retraités et celui imputable aux participants actifs. Fournir une ventilation par régime.

Toute donnée financière ne peut être ventilée par régime puisque celle-ci constitue des renseignements visés par les restrictions de l'article 23 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, c'est-à-dire qu'il s'agit de renseignements fournis par des tiers et traités par ces tiers de façon confidentielle. En conséquence, **Retraite Québec ne peut les communiquer.**

Par ailleurs, Retraite Québec tient à souligner que le PL 57 ne visait pas à restructurer les droits comme le faisait la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (PL 3).

Ce projet de loi visait plutôt à réformer la méthode de financement des régimes de retraite du secteur privé. Il n'était donc pas question pour le PL 57 de déterminer les déficits imputables aux retraités versus ceux imputables aux participants actifs. Ceci s'avérerait nécessaire pour le PL 3 pour déterminer la juste part du déficit qui devait être assumée par une réduction des droits pour chacun des groupes.

TITRE 51 : Bilan des actions entreprises par Retraite Québec depuis le dépôt de la Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives.

La Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives (ci-après la Loi) est entrée en vigueur le 8 juin 2016.

Retraite Québec a offert un soutien et de l'information téléphonique aux intervenants des 9 régimes de retraite visés. Sur ces 9 régimes, 5 ont été tenus d'appliquer les mesures particulières de restructuration prévues à la Loi.

TITRE 52 : Publications, documents et avis produits par Retraite Québec en relation avec le dépôt de la Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives.

À la suite de l'adoption et l'entrée en vigueur de la *Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives* (2016, chapitre 13) (Loi RRSU) le 8 juin 2016, Retraite Québec a publié ou mis en ligne des documents pour la clientèle cible sur son site Internet : www.retraitequebec.gouv.qc.ca.

Aucun autre document n'a été publié ou mis en ligne par Retraite Québec en lien avec la Loi RRSU.

TITRE 53 : Coûts reliés et heures supplémentaires effectuées pour la préparation de la Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives.

Aucun coût externe engendré. Les travaux ont été réalisés à l'interne. Depuis l'adoption de cette loi en juin 2016, il n'y a plus de coûts directs et heures supplémentaires effectuées pour la préparation de la *Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire et modifiant diverses dispositions législatives*.

TITRE 54 : Nombre d’erreurs de traitement de dossiers depuis les 5 dernières années :

a) nombre et pourcentage d’agents qui traitent ces dossiers;

b) délai;

c) nombre de remboursements demandés associés à ces erreurs;

d) montant moyen du remboursement demandé;

e) montant total lié aux demandes de remboursement;

f) nombre d’années, en moyenne, entre les erreurs et les demandes de remboursement.

Régime de rentes du Québec (RRQ)

		2025
	Nombre total des demandes d’attribution traitées ⁽¹⁾	215 385
	Nombre de dossiers vérifiés ⁽²⁾	973
C	Nombre de dossiers en erreur	8
	Taux de conformité des traitements ⁽³⁾	
	Attribution des rentes de retraite	99,09 %
	Attribution des prestations de survivants	98,41 %
	Attribution des prestations d’invalidité	99,41 %
A	Nombre d’agents concernés par les dossiers en erreur	7
A	Pourcentage d’agents concernés par les dossiers en erreurs	6,9 %
B - F	Délai de traitement moyen ⁽⁴⁾	1 à 2 mois
D - E	Montant à rembourser au client	
	<i>Montant moyen à rembourser au client</i>	
	Erreurs non récurrentes ⁽⁵⁾	1256 \$
	Erreurs récurrentes ⁽⁶⁾	177 \$
	<i>Montant total à rembourser au client</i>	
	Erreurs non récurrentes	10 049 \$
	Erreurs récurrentes	1416 \$
	Montant à réclamer au client ⁽⁷⁾	
	<i>Montant moyen à réclamer au client</i>	
	Erreurs non récurrentes	0 \$
	Erreurs récurrentes	6 \$
	<i>Montant total à réclamer au client</i>	
	Erreurs non récurrentes	0 \$
	Erreurs récurrentes	50 \$

(1) Comprends les demandes d’attribution de prestations pour la retraite, la survie et l’invalidité.

(2) Il s’agit d’un échantillon de dossiers statistiquement représentatif.

(3) L’indicateur mesurant le taux de conformité inclut les traitements administratifs ainsi que ceux entièrement automatisés.

(4) Les délais de correction sont habituellement de 1 à 2 mois après détection de l’erreur. Le remboursement au client d’une somme qui lui est due peut être réalisé dans ce délai, tandis que le temps de recouvrement d’une somme versée sans droit variera en fonction des modalités applicables (voir précisions à la note 7).

(5) Une erreur est dite non récurrente si elle correspond à un montant versé une seule fois en trop ou en moins, ou au total des montants versés en trop ou en moins en raison d’une période d’admissibilité mal établie.

(6) Une erreur est dite récurrente si elle engage le montant mensuel à payer durant l’admissibilité du client.

(7) Une dette peut être recouvrée par compensation (immédiate ou différée) ou par perception. Selon les circonstances, Retraite Québec peut aussi décider de ne pas la réclamer au client.

TITRE 54 : Nombre d’erreurs de traitement de dossiers depuis les 5 dernières années :

a) nombre et pourcentage d’agents qui traitent ces dossiers;

b) délai;

c) nombre de remboursements demandés associés à ces erreurs;

d) montant moyen du remboursement demandé;

e) montant total lié aux demandes de remboursement;

f) nombre d’années, en moyenne, entre les erreurs et les demandes de remboursement.

Régimes de retraite du secteur public (RRSP)

		2025
	Nombre total de demandes de rente de retraite et de prestation de survivants ⁽¹⁾	40 405
	Nombre de dossiers vérifiés ⁽²⁾	145
C	Nombre de dossiers en erreur	0
	Taux de conformité des traitements ⁽³⁾	
	Rentes avec et sans lien d’emploi	100,00 %
	Prestations de survivants	100,00 %
A	Nombre d’agents concernés par les dossiers en erreur	0
B - F	Délai de traitement moyen ⁽⁴⁾	4 mois
D - E	Montant à rembourser au client	
	Montant moyen	0 \$
	Montant total	0 \$
	Montant à réclamer au client ⁽⁵⁾	
	Montant moyen	0 \$
	Montant total	0 \$

(1) Comprends les demandes de rente de retraite avec et sans lien d’emploi, et les demandes de prestation de survivants.

(2) Il s’agit d’un échantillon de dossiers statistiquement représentatifs.

(3) L’indicateur mesurant le taux de conformité inclut les traitements administratifs ainsi que ceux entièrement automatisés.

(4) Les délais de correction sont habituellement d’environ 4 mois après détection de l’erreur. Le remboursement au client d’une somme qui lui est due peut être réalisé dans ce délai, tandis que le temps de recouvrement d’une somme versée sans droit variera en fonction des modalités applicables.

(5) Une dette peut être recouvrée par compensation ou par perception. Selon les circonstances, Retraite Québec peut aussi décider de ne pas la réclamer au client.

TITRE 55 : Ventilation détaillée des compressions demandées par le Conseil du trésor en 2020-2021 et en 2025-2026. Fournir les prévisions pour 2026-2027.

Retraite Québec est un organisme extrabudgétaire exerçant, entre autres, des opérations de nature fiduciaire. Ses opérations sont donc exclues du périmètre comptable du gouvernement du Québec. Les économies qu'elle génère s'ajoutent aux actifs nets des diverses fiducies administrées par Retraite Québec et n'ont pas d'impact sur les états financiers du gouvernement.

TITRE 56 : Liste des bureaux régionaux et l’effectif rattaché, par catégorie d’emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l’évolution depuis cinq ans et fournir les prévisions pour 2026-2027.

2025

LIEU DE TRAVAIL	Haute direction et cadre	Professionnel	Fonctionnaire	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue	0	0	5	5
Bas-Saint-Laurent	0	3	9	12
Capitale-Nationale	95	927	679	1 701
Centre-du-Québec	0	1	9	10
Chaudière-Appalaches	0	0	1	1
Estrie	0	5	19	24
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	2	0	2
Lanaudière	0	1	1	2
Laurentides	0	1	0	1
Mauricie	1	11	53	65
Montérégie	0	3	0	3
Montréal	3	55	160	218
Outaouais	0	3	15	18
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	4	16	20
Total des postes ⁽¹⁾	99	1 016	967	2 082
ETC				2 041,7

⁽¹⁾ Le total des postes indiqué par année financière reflète le nombre d'employés réguliers et occasionnels en lien d'emploi excluant les étudiants et stagiaires.
Il n'indique pas la consommation en ETC.

TITRE 57 : Depuis cinq ans, par année financière, indiquer le nombre d'employés, par catégorie d'emploi, par région.

2025

LIEU DE TRAVAIL	Haute direction et cadre	Professionnel	Fonctionnaire	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue	0	0	5	5
Bas-Saint-Laurent	0	3	9	12
Capitale-Nationale	95	927	679	1 701
Centre-du-Québec	0	1	9	10
Chaudière-Appalaches	0	0	1	1
Estrie	0	5	19	24
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	2	0	2
Lanaudière	0	1	1	2
Laurentides	0	1	0	1
Mauricie	1	11	53	65
Montérégie	0	3	0	3
Montréal	3	55	160	218
Outaouais	0	3	15	18
Saguenay-Lac-Saint-Jean	0	4	16	20
Total des postes ⁽¹⁾	99	1 016	967	2 082
ETC				2 041,7

⁽¹⁾ Le total des postes indiqué par année financière reflète le nombre d'employés réguliers et occasionnels en lien d'emploi excluant les étudiants et stagiaires.
Il n'indique pas la consommation en ETC.

TITRE 58 : Copie des travaux, études, analyses et recherches réalisés depuis cinq ans par ou pour Retraite Québec concernant les régimes de retraite à prestations cibles.

Le projet de loi visant principalement à permettre l'établissement de régimes de retraite à prestations cibles a été sanctionné le 11 décembre 2020. Le règlement sur les régimes complémentaires de retraite a été modifié en conséquence le 30 mars 2022.

TITRE 59 : Copie des travaux, études, analyses et recherches réalisés depuis cinq ans par ou pour Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec) concernant ses activités de surveillance des régimes complémentaires de retraite.

MISSION DE SURVEILLANCE

Un des mandats de Retraite Québec est de s'assurer que l'administration et le fonctionnement des régimes de retraite sont conformes à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et à la *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite*.

Retraite Québec s'est dotée d'une politique de surveillance couvrant les exigences des deux lois mentionnées ci-dessus et qui est axée sur l'identification des régimes de retraite à risque ainsi que sur la prévention.

En dehors des activités de surveillance courantes, il n'y a pas eu d'autres travaux, études, analyses et recherches réalisés depuis cinq ans, par ou pour Retraite Québec, concernant les activités de surveillance des régimes complémentaires de retraite et des régimes volontaires d'épargne-retraite.

TITRE 60 : Indiquer les sommes dépensées depuis cinq ans, par année financière, par Retraite Québec (anciennement la Régie des rentes du Québec) pour l’informatique et les technologies de l’information. Préciser s’il s’agit d’achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels et le projet lié (interne, externe ou du MCN).

Voir le document en annexe.

TITRE 60 : Sommes dépensées à Retraite Québec pour l'informatique et les technologies de l'information depuis cinq ans en achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels et de projet lié – Annexe

	Acquisition (\$)	Rémunération du personnel (\$)	Ressources externes (\$)	Impartition auprès d'un autre OP (\$)	Impartition à l'externe (\$)	Autres frais (\$)	Location (\$)	Total (\$)
Activités courantes	4 328 293	49 991 043	16 806 306	767 827	-	2 471 975	13 082 181	87 447 624
Projets	-	10 565 053	9 733 717	10 553	-	326 976	412 098	21 048 398
Total 2025 ¹	4 328 293	60 556 096	26 540 023	778 380	-	2 798 951	13 494 279	108 496 021

Ventilation des sommes dépensées en 2025 par projets

2025	Acquisition (\$)	Rémunération du personnel (\$)	Ressources externes (\$)	Impartition auprès d'un autre OP (\$)	Impartition à l'externe (\$)	Autres frais (\$)	Location (\$)	Total (\$)
P 527 Bonification du Régime de rentes du Québec - Volet 2	-	456 331	862 849	-	-	-		1 319 180
P 532 Évolution des outils de surveillance applicative	-	76 764	34 691	-	-	-		111 455
P 534 Mettre en place les modalités révisées de la rente d'invalidité du RRQ	-	-	-	-	-	-		-
P 537 Intégration du Service d'authentification gouvernemental à Mon dossier (Proactif)	-	179 506	157 786	-	-	25 369	-	362 662
P 539 Optimisation des validations des données de participation	-	46 089	98 513	-	-	-		144 603
P 543 Dossier numérique d'évaluation médicale	-	573 373	776 989	-	-	-	295	1 350 657
P 544 Modernisation de l'offre de soutien numérique	-	469 432	238 097	-	-	43 775		751 305
P 545 Migration et transformation du domaine informationnel	-	763 270	1 397 040	-	-	-	88 732	2 249 043
P 546 Rehaussement de l'environnement de travail numérique	-	853 284	1 013 336	-	-	525		1 867 145
P 547 Transformation du Programme d'information et de préparation à la retraite (PIPR)	-	898 928	66 331	-	-	37 482	750	1 003 491
P 549 Séparer les prestations SEH et SEHNSE dans le système applicatif	-	418 907	139 182	-	-	-		558 088
P 550 Gestion numérique des dossiers juridiques	-	216 204	111 457	-	-	-	18 150	345 811
P 551 Migration du site Web de Retraite Québec	-	100 529	86 544	-	-	-	266 006	453 079
P 552 Dossier numérique RCR - Volets voute numérique et arrimages	-	566 626	270 531	-	-	121 114		958 271
P 554 Révision des modalités pour le maintien en emploi des travailleurs de 65 ans et plus	-	242 897	325 677	-	-	-		568 573
P 555 Rehaussement du progiciel d'administration des Régimes de retraite du secteur public (RRSP)	-	923 774	835 416	-	-	-	3 672	1 762 862
P 556 Gestion des accès physiques	-	39 808	54 472	-	-	-		94 280
P 558 Convention de retraite des juges	-	21 793	464	-	-	-		22 257
P 559 Espace client numérique - Volet 3	-	900 908	638 735	-	-	5 895		1 545 537
P 560 Mise à jour système d'exploitation pour les postes de travail	-	248 170	144 715	-	-	-		392 886
P 563 Modernisation des outils de gestion des relations avec la clientèle (Proactif)	-	151 825	140 036	-	-	-		291 861
P 564 Impartition des impressions des communications de Retraite Québec	-	305 060	567 797	-	-	-	-	872 857
P 565 Modernisation des communications personnalisées à la clientèle (Proactif)	-	243 067	111 128	-	-	-		354 195
P 566 Gouvernance et automatisation de la gestion des configurations des actifs TI	-	92 733	36 610	-	-	-		129 343
P 567 Évolution de la gestion intégrée des talents	-	2 474	1 493	-	-	-		3 967
P 568 Mise en application des règles visant l'encadrement des fonds de rentes viagères à paiements variables (RVPV)	-	3 996	50 508	-	-	-		54 504
P 569 Mise à niveau du système d'exploitation des serveurs RRQ au moyen de l'automatisation	-	296 084	612 774	-	-	-	32 532	941 390
P 570 Harmonisation et synchronisation des données d'identification client (Proactif)	-	254 588	50 734	-	-	-		305 323
P 571 Gestion des flux de travail (Proactif)	-	102 262	75 744	-	-	-		178 007
P 572 Échanges avec les partenaires (Proactif)	-	63 280	59 595	-	-	-		122 875
P 573 Nouvelles modalités à la couverture en cas d'invalidité auprès du Régime de rentes du Québec	-	847 583	674 483	10 553	-	92 816		1 625 435

TITRE 60 : Sommes dépensées à Retraite Québec pour l'informatique et les technologies de l'information depuis cinq ans en achat de logiciels, de matériel ou de services professionnels et de projet lié – Annexe

2025	Acquisition (\$)	Rémunération du personnel (\$)	Ressources externes (\$)	Impartition auprès d'un autre OP (\$)	Impartition à l'externe (\$)	Autres frais (\$)	Location (\$)	Total (\$)
P 574 Modernisation des outils d'analyses statistiques et actuarielles	-	14 488	46 183	-	-	-		60 670
P 575 Centralisation des données maîtresses (Proactif)	-	69 842	4 708	-	-	-		74 550
P 576 Révision de la solution de surveillance applicative	-	74 207	28 874	-	-	-	1 960	105 042
P 577 Écosystème Applicatif Retraite Québec (Proactif)	-	23 316	17 618	-	-	-		40 934
P 578 Offrir à la clientèle un outil de simulation de décaissement des revenus à la retraite	-	23 592	1 044	-	-	-		24 635
P 579 Modernisation de la demande de prestation de retraite (Proactif)	-	63	1 563	-	-	-		1 626
	-	10 565 053	9 733 717	10 553	-	326 976	412 098	21 048 398

¹ Correspond aux dépenses en ressources informationnelles définies dans le cadre du Bilan de l'utilisation des sommes en ressources informationnelles.

TITRE 61 : État de situation concernant le dépôt du règlement d’application de la Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et d’autres dispositions législatives en vue d’atténuer les effets de la crise financière à l’égard de régimes visés par cette loi.

Les mesures d’allègement ont pris fin au 30 décembre 2015.

TITRE 62 : Pour les demandes de retraite par Internet et le programme SimulRetraite, indiquer, par mois, le nombre de codes d'accès personnel (CAP) demandés, le nombre de CAP accordés et le délai moyen pour leur obtention.

Le code d'accès personnel (CAP) n'existe plus depuis décembre 2005.

TITRE 63 : Pour le service clicSÉQUR, indiquer, par mois, le nombre de demandes d’authentification.

L'utilisateur qui souhaite accéder aux services en ligne personnalisés et sécurisés de Retraite Québec doit utiliser le service d'authentification gouvernementale clicSÉQUR ou le Service d'authentification gouvernementale (SAG). Ces services sont utilisés par plusieurs ministères et organismes et permettent d'avoir accès à un éventail de services Web offerts par ces organisations gouvernementales.

ClicSÉQUR a été mis en place par le Service québécois d'authentification gouvernementale (SQAG) en décembre 2005. Il est maintenant sous la responsabilité de Services Québec. Ce service sera délesté en avril 2026 sur le site de Retraite Québec.

Sommaire des volumes

	Sessions envoyées à clicSÉQUR	Sessions revenant à Retraite Québec ⁽¹⁾
Année 2025	5 754 551	4 188 303

⁽¹⁾ Les sessions revenant à Retraite Québec correspondent aux sessions débutées par les utilisateurs sur le site de Retraite Québec, qui se sont ensuite identifiés via clicSÉCUR et qui reviennent poursuivre leur session sur le site de Retraite Québec.

TITRE 64 : Bilan des actions réalisées relativement à la consultation publique sur le Régime de rentes du Québec et à la préparation d'un projet de loi. Échéancier, nombre et date de rencontres, personnes consultées, documents et études produits, etc.

- La *Loi sur le régime de rentes du Québec* prévoit la tenue d'une consultation publique sur le Régime de rentes du Québec (RRQ) au moins une fois tous les 6 ans (Loi sur le RRQ, art. 218.1).
- La consultation précédente s'était tenue du 17 au 20 janvier 2017, par la Commission des finances publiques (Commission), à la suite du dépôt le 8 décembre 2016 à l'Assemblée nationale du Québec des documents suivants :
 - Le document de consultation intitulé *Consolider le Régime pour renforcer l'équité intergénérationnelle* et;
 - Un document de soutien intitulé *Constats sur la retraite au Québec*.
- La consultation publique la plus récente s'est tenue du 8 au 14 février 2023, par la même Commission, à la suite du dépôt le 9 décembre 2022 à l'Assemblée nationale du Québec du document de consultation intitulé *Un régime adapté aux défis du 21^e siècle*.
- L'*Évaluation actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2021* a également été déposée le 9 décembre 2022. Ces résultats ont servi de base pour les discussions dans le cadre de la consultation sur le RRQ. L'évaluation actuarielle doit être produite au moins une fois tous les 3 ans (Loi sur le RRQ, art. 216).
- Lors de cette consultation particulière, 20 personnes et organismes ont été entendus pendant des auditions publiques en commission parlementaire. Ceux-ci comprenaient des spécialistes de la retraite, des représentants des milieux patronal, syndical et funéraire, ainsi que des associations représentant les personnes âgées, les femmes et les jeunes.
- Par ailleurs, la Commission a reçu d'autres mémoires de personnes et d'organismes qui n'ont pas été entendus lors des auditions publiques. Au total, la Commission a reçu 38 mémoires, ainsi que 22 commentaires en ligne.
- Le rapport de la Commission sur ces auditions a été déposé à l'Assemblée nationale le 21 février 2023.
- Lors de son discours sur le Budget 2023-2024, le ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, a annoncé des modifications au Régime de rentes du Québec.
 - Celles-ci découlent de cette consultation publique et s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2024.
- La *Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions* a été adoptée le 6 décembre 2023 et couvre les modifications annoncées, à l'exception de celles sur les cotisations.
 - Avant son adoption, il s'agissait du PL n° 35.
- Les mesures annoncées dans le Budget 2023-2024 portant sur les cotisations ont fait l'objet du PL n° 49 (*Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 21 mars 2023 et à certaines autres mesures*).
 - Celui-ci a été présenté à l'Assemblée nationale le 8 février 2024 et a été adopté le 2 mai 2024.
- De nouvelles modifications ont été annoncées dans le Budget 2024-2025 portant sur le montant des rentes de retraite versées à compter du 1^{er} janvier 2025 aux personnes en situation d'invalidité.
- Les mesures annoncées dans le Budget 2024-2025 portant sur la rente de retraite des personnes invalides ont fait l'objet du PL n° 80 (*Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 12 mars 2024 et modifiant d'autres dispositions*).
 - Celui-ci a été présenté à l'Assemblée nationale le 7 novembre 2024 et a été adopté le 29 novembre 2024.
 - La mesure principale comprise dans cette loi fait partie intégrante du Plan de lutte à la pauvreté 2024-2029.
- Une modification au *Règlement sur les prestations* a été prise par le Conseil d'administration de Retraite Québec en juin 2024 et a été prépubliée le 6 novembre 2024. Cette modification simplifie la méthode employée pour établir la présence de gains de travail chez les bénéficiaires de la rente d'invalidité et diminue ainsi le risque d'accumulation d'une dette pour les bénéficiaires envers Retraite Québec. Le décret concernant ce règlement a été publié le 19 mars 2025 dans la *Gazette officielle du Québec* et est entré en vigueur le 17 avril 2025.
- Le gouvernement a annoncé de nouvelles mesures dans le Budget 2025-2026 concernant le RRQ. Celles-ci étaient incluses dans le PL n°4 intitulé *Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2025 et modifiant d'autres dispositions* qui a été adopté et sanctionné le 12 novembre 2025.

TITRE 64 : Bilan des actions réalisées relativement à la consultation publique sur le Régime de rentes du Québec et à la préparation d'un projet de loi. Échéancier, nombre et date de rencontres, personnes consultées, documents et études produits, etc.

- Les modifications apportées par cette loi visent à retrancher les mois au cours desquels une personne a reçu une indemnité partielle de remplacement du revenu versée (pendant au moins 24 mois) par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) des calculs des prestations de la rente. Cette mesure s'applique aux nouvelles rentes de retraite, de survie et d'invalidité du régime de base. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Aucun ajustement rétroactif pour les années précédentes n'est prévu. Ces modifications sont entièrement financées par la CNESST.

TITRE 65 : Sommes dépensées relativement à la consultation publique sur le Régime de rentes du Québec.

La dernière consultation publique a eu lieu en 2023. Étant donné qu'elles ont lieu tous les 6 ans, aucune dépense n'a été effectuée en 2025.

TITRE 66 : Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Régime de rentes du Québec, incluant les rendements, les proportions investies dans chaque catégorie d’actif financier et les changements à la politique de placement pour 2025-2026.

Le tableau suivant présente la répartition cible des actifs du portefeuille de référence ainsi que les rendements réalisés au 31 décembre 2025.

Répartition cible des actifs et rendements réalisés du fonds du régime de base du Régime de rentes du Québec (RBRRQ)

Catégories d’actif	Poids au 31 décembre 2025 %	Rendement au 31 décembre 2025			
		5 ans %		1 an %	
		Fonds	Indice de référence	Fonds	Indice de référence
Revenu fixe	27,25	- 0,4	- 1,2	5,9	4,1
Immobilier	11,50	1,2	1,4	0,2	1,8
Infrastructures	14,25	10,8	8,0	9,2	13,4
Marchés boursiers	33,25	12,4	12,1	17,7	18,2
Placements privés	23,00	11,6	14,7	2,3	12,6
Produit de levier ⁽¹⁾	- 9,25	- 3,7	- 3,7	- 3,5	- 3,5
Total	100	7,8	7,8	9,8	12,3

⁽¹⁾ Représente le frais de financement sur l’année ou depuis l’instauration en juillet 2021.

Voir l’historique des rendements du fonds du RBRRQ depuis 1966.

Politique de placement du fonds du RBRRQ

La politique de placement traduit les besoins du RBRRQ en matière de rendement attendu, de risques acceptables, de répartition d’actifs et de marges de manœuvre accordées à la CDPQ.

Voici l’historique des rendements du fonds du RBRRQ depuis sa création.

	RBRRQ	CDPQ
1966	6,4 %	6,4 %
1967	-1,2 %	-1,2 %
1968	4,4 %	4,4 %
1969	-4,4 %	-4,4 %
1970	12,8 %	12,8 %
1971	14,2 %	14,1 %
1972	10,9 %	10,8 %
1973	3,4 %	3,4 %
1974	-5,7 %	-5,6 %
1975	12,6 %	12,5 %
1976	19,0 %	18,3 %
1977	11,3 %	11,0 %
1978	9,5 %	9,9 %
1979	6,9 %	7,2 %
1980	9,7 %	9,9 %
1981	-1,2 %	-1,9 %
1982	33,6 %	32,8 %
1983	15,7 %	17,0 %
1984	11,4 %	10,1 %
1985	24,6 %	24,1 %
1986	14,3 %	13,5 %
1987	4,5 %	4,7 %
1988	10,7 %	10,5 %
1989	16,7 %	16,9 %
1990	1,0 %	0,3 %
1991	17,4 %	17,2 %
1992	4,9 %	4,5 %
1993	19,8 %	19,4 %
1994	-2,5 %	-2,1 %
1995	18,5 %	18,2 %

TITRE 66 : Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Régime de rentes du Québec, incluant les rendements, les proportions investies dans chaque catégorie d’actif financier et les changements à la politique de placement pour 2025-2026.

	RBRQ	CDPQ
1996	14,9 %	15,6 %
1997	12,3 %	13,0 %
1998	10,2 %	10,2 %
1999	17,0 %	16,5 %
2000	5,9 %	6,2 %
2001	-4,8 %	-5,0 %
2002	-10,0 %	-9,6 %
2003	16,0 %	15,2 %
2004	12,8 %	12,2 %
2005	15,6 %	14,7 %
2006	16,3 %	14,6 %
2007	6,4 %	5,6 %
2008	-26,4 %	-25,0 %
2009	9,7 %	10,0 %
2010	14,3 %	13,6 %
2011	2,8 %	4,0 %
2012	10,5 %	9,6 %
2013	15,5 %	13,1 %
2014	12,5 %	12,0 %
2015	10,5 %	9,1 %
2016	8,2 %	7,6 %
2017	10,9 %	9,3 %
2018	4,2 %	4,2 %
2019	10,8 %	10,4 %
2020	7,4 %	7,7 %
2021	15,9 %	13,5 %
2022	-3,9 %	-5,6 %
2023	7,2 %	7,2 %
2024	11,0 %	9,4 %
2025	9,8 %	9,3 %

TITRE 67 : **Nombre de demandes traitées pour chacune des cinq dernières années concernant le Crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants. Indiquer :**

- a) le nombre et le pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers;**
- b) le nombre d'heures supplémentaires payées à ces agents;**
- c) le délai.**

Le Crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants (CIRSE), renommé Crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles (CIRAAF) depuis le 1^{er} janvier 2019, relève du ministre de la Famille et non du ministre des Finances, qui est le ministre responsable de Retraite Québec.

TITRE 68 : Rendement du fonds du Régime de rentes du Québec depuis les dix dernières années.

L'information est disponible dans le Rapport annuel de gestion de Retraite Québec à l'adresse suivante : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/retraite-quebec/Pages/rapport-annuel-de-gestion.aspx>.

TITRE 69 : Copie des travaux, études, analyses et recherches en lien avec la fusion de la CARRA avec la Régie des rentes.

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) et la Régie des rentes du Québec (RRQ) n'ont pas fait effectuer, par des ressources externes, des travaux, des études, des analyses ou des recherches en lien avec la fusion.

TITRE 70 : Coûts associés à la fusion de la CARRA et de la Régie des rentes.

Aucun coût n’a été comptabilisé spécifiquement en 2025 au titre du regroupement.

TITRE 71 : Impact de la mise en place de Retraite Québec sur le niveau d'effectifs ministériels, exprimé en ETC, en nombre d'employés, ventilé par type d'emploi.

L'un des objectifs de la mise en place de Retraite Québec était lié à la livraison d'économies, dont celles reliées aux effectifs.

En date du 31 décembre 2018, Retraite Québec a rempli son engagement à cet effet puisqu'elle a réalisé une diminution de ses effectifs de 120 ETC (équivalents temps complet). Ces coupures se sont faites par attrition de postes, lors de départs à la retraite ou d'employés qui ont quitté l'organisation.

TITRE 72 : Préciser l'impact de la mise en place de Retraite Québec sur le nombre de postes créés, abolis et transférés, départs à la retraite, fins de postes, mises en disponibilité, nominations.

L'un des objectifs de la mise en place de Retraite Québec était lié à la livraison d'économies, dont celles reliées aux effectifs.

En date du 31 décembre 2018, Retraite Québec a rempli son engagement à cet effet puisqu'elle a réalisé une diminution de ses effectifs de 120 ETC (équivalent temps complet). Ces coupures se sont faites par attrition de postes, lors de départs à la retraite ou d'employés qui ont quitté l'organisation.

TITRE 73 : Nombre et montant des primes de départ versées en lien avec la mise en place de Retraite Québec.

Aucune prime de départ en lien avec la mise en place de Retraite Québec n'a été versée au cours de l'année 2025.

TITRE 74 : Ventilation du budget de fonctionnement de Retraite Québec.

Le budget de fonctionnement de Retraite Québec pour 2026 (excluant la rémunération) totalise 171,6 M\$.

Catégories de dépense	Budget 2026
Équipement, ameublement et améliorations locatives	4 633 384 \$
Courrier et communications	12 213 084 \$
Frais de déplacement	796 288 \$
Services professionnels et techniques	58 778 569 \$
Expertises médicales externes	1 153 635 \$
Entretien et location d'immeuble	6 779 237 \$
Entretien et location informatique	21 850 264 \$
Fournitures	1 201 024 \$
Autres dépenses	233 750 \$
Domages et intérêts	25 000 \$
Frais de perception des cotisations par Revenu Québec	21 790 793 \$
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	3 138 425 \$
Amortissement des immobilisations	30 211 906 \$
Intérêts	858 761 \$
Réserve corporative	7 932 611 \$
Total :	171 596 731 \$

**TITRE 75 : Ventilation des dépenses allouées à la rémunération par
Retraite Québec.**

Le budget total de la rémunération de Retraite Québec pour 2026 est de 220,2 M\$ et se répartit comme suit :

	Budget (\$)
Effectifs réguliers	217 008 841 \$
Autres effectifs (ex. : étudiants, stagiaires et autres)	3 149 573 \$
Total	220 158 414 \$

TITRE 76 : Ventilation des économies réalisées depuis la mise en place de Retraite Québec.

Le regroupement de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances et de la Régie des rentes du Québec devait permettre de générer des économies d'échelle principalement dans les unités de type « soutien » (ex. : haute direction, administration, informatique, etc.). Certaines autres économies étaient aussi envisagées.

Le gouvernement avait annoncé à l'automne 2015, lors de l'adoption du projet de Loi, que le regroupement permettrait des économies d'ici la fin de 2018 de l'ordre de 20 millions de dollars. Le tableau ci-dessous résume la provenance des économies cumulatives prévues et celles réalisées au 31 décembre 2018.

Nature des économies (en milliers de \$)	Prévision initiale cumulative pour 2018	Économies cumulatives pour 2018
Traitements et avantages sociaux	11 530 \$	13 134 \$
Autres dépenses de fonctionnement	8 486 \$	10 044 \$
Total :	20 016 \$	23 178 \$

TITRE 77 : Ventilation, par année et par catégorie de dépenses, des frais d'administration concernant les dépenses de fonctionnement de Retraite Québec, de la Régie des rentes et de la CARRA depuis trois ans.

Frais d'administration ⁽¹⁾ (en milliers de dollars)

Catégories de dépense	Retraite Québec 2025 ⁽²⁾
Traitement et avantages sociaux	200 326
Courrier et communication	11 734
Services professionnels et techniques, et expertises médicales externes	29 110
Entretien et location d'immeubles	6 325
Entretien et location informatiques	18 724
Frais pour la perception des cotisations par Revenu Québec	20 966
Amortissement des immobilisations	26 571
Frais de déplacement, fournitures, Tribunal administratif du Québec (TAQ) ⁽³⁾ et autres	5 850
Total avant les charges financières :	319 606
Charges financières	961
Total des frais d'administration :	320 567

⁽¹⁾ Les frais d'administration excluent les trop-payés de rentes et de prestations et les créances irrécouvrables.

⁽²⁾ Les frais d'administration sont sujets à changement d'ici à leur approbation par le conseil d'administration et leur diffusion dans le rapport annuel de gestion.

⁽³⁾ Retraite Québec participe au financement du TAQ.

TITRE 78 : Liste de tous les comités interministériels dont fait partie Retraite Québec. Pour chaque comité présidé par Retraite Québec, préciser le mandat, le nom des membres, le budget et les résultats.

Comités présidés par Retraite Québec

Comité consultatif pour le paiement de l'Allocation famille (CCPAF)

Mandat

- Le mandat du CCPAF est d'assurer un suivi de l'administration du versement des montants au titre de l'Allocation famille (AF).

Membres

- Retraite Québec
- Revenu Québec
- Ministère de la Famille

Budget

- Aucun

Résultats

- Le comité siège minimalement une fois par année, pour identifier les enjeux touchant les organisations membres et l'AF et au besoin, prendre des décisions à cet égard.
- Un partage d'information est également fait sur les nouveautés qui pourraient toucher les partenaires de l'AF.

Comité de suivi relatif à l'administration de l'Allocation famille

Mandat

- Favoriser la concertation gouvernementale afin d'optimiser l'administration de l'AF et de ses suppléments;
- Faire le suivi des questions soulevées par le Vérificateur général du Québec dans son rapport d'audit.

Membres

- Retraite Québec
- Ministère de la Famille

Budget

- Aucun

Résultats

- Le comité se réunit 2 fois par année pour échanger sur toute question d'intérêt concernant l'administration de l'AF;

Des rencontres additionnelles sont planifiées lorsque requis.

Comité opérationnel pour le paiement de l'Allocation famille

Mandat

- Le mandat du Comité opérationnel pour le paiement de l'AF est de discuter de tous les changements opérationnels, systémiques ou légaux nécessaires à l'administration du paiement de l'AF afin de s'entendre sur les développements systémiques ou les solutions opérationnelles.

Membres

- Retraite Québec
- Revenu Québec

Budget

- Aucun

Résultats

- Le comité opérationnel siège 2 fois par année et est composé d'analystes de Revenu Québec et de Retraite Québec;
- Les activités pilotées par le comité visent à améliorer les services dédiés à la clientèle commune à Retraite Québec et à Revenu Québec.

TITRE 78 : Liste de tous les comités interministériels dont fait partie Retraite Québec. Pour chaque comité présidé par Retraite Québec, préciser le mandat, le nom des membres, le budget et les résultats.

Comités présidés par Retraite Québec

Comité opérationnel Retraite Québec et Revenu Québec

Mandat

- Le mandat est d’assurer le suivi mensuel des travaux d’impressions opérationnels avec Revenu Québec.

Membres

- Retraite Québec
- Revenu Québec

Budget

- Aucun

Résultats

- Gestion des problématiques rencontrées

Améliorer les façons de faire en collaboration avec Revenu Québec

TITRE 78 : Liste de tous les comités interministériels dont fait partie Retraite Québec. Pour chaque comité présidé par Retraite Québec, préciser le mandat, le nom des membres, le budget et les résultats.

Comités non présidés par Retraite Québec
Association des professionnels en accès à l'information et protection des renseignements personnels
Association des responsables de la gestion des plaintes
Cellule du réseau d’alerte gouvernementale
Cellule du réseau gouvernemental de cyberdéfense
Centre d'expertise des grands organismes (CEGO) Communautés de pratiques: expérience totale, soutien aux changements, évolution des compétences, nouvelles technologies numériques, données et intelligence d'affaires.
Comité aviseur du Comité de gouvernance en ressources informationnelles
Comité conjoint de coordination opérationnel (Revenu Québec)
Comité conjoint de maintien et d’amélioration de la qualité (Revenu Québec)
Comité consultatif en éthique (SCT)
Comité d’orientation en amélioration continue (SCT)
Comité de codéveloppement en gestion de l’invalidité
Comité de codéveloppement en relations de travail (SCT)
Comité de gouvernance en ressources informationnelles (comité du DPI)
Comité de réflexion sur l'intelligence artificielle en communication gouvernementale
Comité de suivi de l’action gouvernementale pour le soutien aux personnes proches aidantes et un de sous-comité : Comité de travail interministériel sur la conciliation travail-famille-études-responsabilités de proche aideance et la précarité financière
Comité de suivi et comité directeur de la Stratégie québécoise en éducation financière (de concert avec l’AMF, Revenu Québec, OPC et la CNESST)
Comité de travail de la Voix des citoyens
Comité directeur de la Voix des citoyens
Comité directeur du Parcours 0-5 ans
Comité directeur du Parcours Vivre un décès – Simplification des démarches administratives
Comité directeur du Service québécois de l'identité et de l'adresse
Comité directeur et comité interministériel pour l’élaboration du plan d’action 2024-2029 issu de la politique Vivre et vieillir ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec (VVE)
Comité directeur Excellence des services aux citoyens
Comité directeur interministériel du projet de simplification des démarches d'accès pour les personnes handicapées et leur famille - OPHQ
Comité directeur interministériel élargi – Projet de simplification des démarches d'accès aux programmes destinés aux personnes handicapées et leur famille
Comité directeur Parcours Aînés – Simplification des démarches administratives
Comité directeur Retraite Québec et Revenu Québec
Comité du Service d'authentification gouvernementale

TITRE 78 : Liste de tous les comités interministériels dont fait partie Retraite Québec. Pour chaque comité présidé par Retraite Québec, préciser le mandat, le nom des membres, le budget et les résultats.

Comités non présidés par Retraite Québec
Comité en gestion contractuelle du Forum des gestionnaires en ressources matérielles
Comité Entraide secteur public et parapublic
Comité interministériel de coordination de l’offre de services adaptés aux personnes en situation de vulnérabilité vivant dans les villages nordiques
Comité interministériel de réalisation sur l’évaluation des risques de fraude associés à l’émission de documents officiels gouvernementaux
Comité interministériel des coordonnateurs en gestion de la main-d’œuvre
Comité interministériel du développement durable (CIDD)
Comité interministériel en attraction de talents (SCT)
Comité interministériel en développement des cadres
Comité interministériel en intelligence artificielle
Comité interministériel sur la mise en œuvre du Programme de revenu de base
Comité interministériel sur la simplification de l'accès aux services pour les citoyens et les entreprises
Comité interministériel sur les marqueurs de genre (Secrétariat à la condition féminine)
Comité multilatéral pour l’exemplarité de l’État
Comité quadripartite : Agence du revenu du Canada, Régime de pensions du Canada, Revenu Québec et Retraite Québec (discussion des enjeux en lien avec le partage des données)
Comité stratégique provincial du Centre d’acquisitions gouvernementales
Comité stratégique sur la simplification des démarches administratives à la suite d'un décès
Comité sur le partage de pratiques en planification stratégique des talents (SCT)
Comité tactique gouvernemental
Comité tactique provincial du Centre d’acquisitions gouvernementales
Communauté d’échanges Reprise et continuité des activités
Communauté de pratique en gestion des risques (SCT)
Communauté de pratique Loi 14 (langue française)
Communauté de pratique Prévention de la violence dans les rapports avec la clientèle externe (SCT)
Communauté de pratique Table d’architecture gouvernementale (TAG)
Communauté de pratique interministérielle en gestion du changement et transformation organisationnelle
Communauté de travail Expérience employé (SCT)
Communauté CX (expérience utilisateur/expérience client) avec le Centre québécois d’excellence numérique (CQEN)
Forum des directeurs des ressources humaines (FDRH)
Forum des directrices et directeurs en développement organisationnel (SCT)
Forum des dirigeants des grands organismes (G7)

TITRE 78 : Liste de tous les comités interministériels dont fait partie Retraite Québec. Pour chaque comité présidé par Retraite Québec, préciser le mandat, le nom des membres, le budget et les résultats.

Comités non présidés par Retraite Québec
Forum des gestionnaires en ressources matérielles (FGRM)
Forum des gestionnaires en technologies de l'information
Forum des responsables en audit interne (FRAI)
Forum des secrétaires généraux des organismes du gouvernement du Québec
Groupe G6 - Cybersécurité
Groupe d'échange des coordonnateurs en santé et sécurité du travail (SCT)
Groupe de codéveloppement en matière de violence conjugale ou familiale (SCT)
Groupe de codéveloppement interministériel en gestion de carrière
Groupe des responsables en analyse et en évaluation de programme (GRAEP)
Réseau de collaboration en matière de ressources humaines en ressources informationnelles
Réseau des gestionnaires en santé, sécurité et mieux-être des personnes au travail (SCT)
Réseau des répondants en diversité et inclusion (SCT)
Réseau des répondants en matière de conflits et de harcèlement (SCT)
Réseau des répondants en matière de risques psychosociaux et de facteurs de risques psychosociaux (RPS-FRPS) (SCT)
Réseau des répondants organisationnels en développement des compétences (SCT)
Réseau des répondants organisationnels en formation (SCT)
Réseau en promotion des saines habitudes de vie (SCT)
Table de concertation des organismes sur la mise en œuvre de la Loi 135
Table de concertation interministérielle sur les mesures d'urgence
Table d'échanges inter-organismes en matière de documentation normative
Table des conseillers en architecture d'entreprise
Table des gestionnaires en dotation
Table des partenaires ClicSécur
Table des responsables du déploiement du processus de sélection
Table interministérielle en amélioration continue (SCT)

- TITRES 79-80 :**
- 79. Liste des employés et des membres des conseils d'administration relevant de Retraite Québec, en indiquant leur poste et leur rémunération.**
- 80. Liste des personnes, et copie de leur *curriculum vitae*, qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant :**
- a) le nom;**
 - b) le titre;**
 - c) la date de début et de fin de leur mandat;**
 - d) la rémunération;**
 - e) les frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation.**

L'information concernant les membres du conseil d'administration se trouve dans le Rapport annuel de gestion ou sur le site Internet de Retraite Québec.

Les curriculums vitae des membres du conseil d'administration sont disponibles sur le site Internet du Secrétariat aux emplois supérieurs, à l'adresse suivante : <https://www.emplois-superieurs.gouv.qc.ca>

Les frais de déplacement encourus par les membres du conseil d'administration en 2025 sont de : 23 222,45 \$ (les frais encourus par le président-directeur général sont exclus).

TITRE 81 : Coûts associés à la mise en place de Retraite Québec, notamment :

- a) la formation;
- b) la publicité;
- c) le changement de nom, de logo, de papeterie, de signalétique;
- d) l'embauche de personnes-ressources pour accompagner les organismes dans la gestion du changement;
- e) les baux résiliés et locaux vacants;
- f) l'achat de matériel;
- g) tout autre coût de transition.

Aucun coût n'a été comptabilisé spécifiquement en 2025 au titre du regroupement.

TITRE 82 : **Concernant le bureau de la présidence :**

- a) nombre de rencontres, de repas ou de réunions et les frais afférents;**
- b) liste des personnes rencontrées en précisant le but de la rencontre;**
- c) frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation;**
- d) liste des participations à des colloques, à des congrès et liste des participants, incluant les coûts afférents.**

Les informations en réponse à cette question sont diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de Retraite Québec en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (**art. 4 paragraphe 24**).

TITRE 83 : Depuis dix ans, présenter l'évolution annuelle du nombre de plaintes concernant les régimes de retraite du secteur public (anciennement administrés par la CARRA), et spécifier leur cause principale.

État de situation des plaintes au 31 décembre 2025

	2025
Plaintes traitées (Régimes de retraite du secteur public)	314
Plaintes classées fondées (Régimes de retraite du secteur public)	45

Une plainte est classée *fondée* lorsque l'analyse des faits démontre au moins un des éléments suivants :

- une erreur commise par Retraite Québec;
- une erreur commise par un partenaire de Retraite Québec, puis reproduite ou répétée par Retraite Québec;
- un non-respect des normes d'usage en matière de services à la clientèle ou des engagements énoncés dans la *Déclaration de services aux citoyennes et citoyens*;
- un écart entre les faits survenus et l'application des lois, des règlements, des politiques, des directives ou des procédures en vigueur.

Les principaux motifs d'insatisfaction de ces 314 plaintes traitées en 2025

Les sujets qui ont suscité le plus d'insatisfaction sont les suivants (en ordre d'importance) :

- dossier suspecté non conforme (montant, admissibilité, etc.);
- aspects légaux et façons de faire des régimes de retraite du secteur public;
- délais de traitement.

TITRE 84 : **Nombre de demandes de retraite traitées pour chacune des trois dernières années, par mois, en indiquant :**

- a) le nombre et le pourcentage d’agents qui traitent ces dossiers;**
- b) le nombre d’heures supplémentaires payées à ces agents et le montant total alloué au paiement de ces heures supplémentaires;**
- c) le délai.**

Veillez vous référer à la réponse de la question 1.

TITRES 85 à 87 : Nombre de demandes de retraite reçues pour chacune des trois dernières années, par mois, par catégorie d'emploi et par ministère, par réseau et par régime.

Retraite Québec dispose de l'information par réseau et non par employeur. Il est difficile pour les régimes de retraite du secteur public (RRSP) d'avoir cette ventilation par employeur, notamment dû au fait que, pour les réseaux de la santé et de l'éducation, les participants ont parfois plusieurs employeurs.

La catégorie d'emploi n'est pas compilée, étant donné que cette donnée n'est pas nécessaire à l'administration et au calcul des RRSP. Cependant, le nom du régime de retraite du participant est disponible, ce qui est un indicateur de la catégorie d'emploi (ex. : RRPE = emploi d'encadrement). Le sommaire pour l'année 2025 est présenté ci-dessous. Le tableau détaillé par mois est en annexe.

2025

Réseau de l'éducation	
RRAPSC	9
RRAS	9
RRCE	37
RRE	7
RREFQ	4
RREGOP	15 316
RREM	23
RRMAN	1
RRMSQ	2
RRPE	658
	16 066

Fonction publique	
RRAPSC	84
RRAS	51
RRCE	2
RRCJAJ	1
RRCJQ	28
RRE	1
RREFQ	11
RREGOP	6 022
RREM	4
RRF	1
RRMAN	4
RRMSQ	239
RRPE	543
Total	6 991

Municipalité	
RRAS	1
RREGOP	50
RREM	275
RRPE	4
Total	330

Total tous réseaux confondus	
RRAPSC	125
RRAS	115
RRCE	41
RRCJAJ	1
RRCJQ	28
RRE	8
RREFQ	21
RREGOP	37 188
RREM	321
RRF	1
RRMAN	5
RRMSQ	245
RRPE	1879
TOTAL	39 978

Santé et services sociaux	
RRAPSC	32
RRAS	54
RRCE	2
RREFQ	6
RREGOP	15 800
RREM	19
RRMSQ	4
RRPE	674
Total	16 591

Légende

- RRAPSC : Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels
RRAS : Régime de retraite de l'administration supérieure
RRCE : Régime de retraite de certains enseignants
RRE : Régime de retraite des enseignants
RREGOP : Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics
RREM : Régime de retraite des élus municipaux
RRF : Régime de retraite des fonctionnaires
RRMAN : Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale
RRPE : Régime de retraite du personnel d'encadrement
RRCJAJ : Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1^{er} janvier 2001
RREFQ : Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec

RRJCQM : Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales
RRMSQ : Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec
RRMCM : Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités
RRCHCN : Régime de retraite de certains employés du Centre hospitalier Côte-des-Neiges

TITRES 85 à 87 : Nombre de demandes de retraite reçues pour chacune des trois dernières années, par mois, par catégorie d'emploi et par ministère, par réseau et par régime.

2022

Demandes de rentes reçues par secteur et par régime 2022																																										
Mois	Education											Total Education	Fonction publique											Total Fonction publique	Municipalité					Total Municipalité	Santé et services sociaux							Total Santé et services sociaux	Total général			
	RRAPSC	RRAS	RRCE	RRE	RREFQ	RREGOP	RREM	RRF	RRMCM	RRMSQ	RRPE		RRCHCN	RRAPSC	RRAS	RRCJAJ	RRCJQ	RREFQ	RREGOP	RREM	RRF	RRMAN	RRMCM		RRMSQ	RRPE	RRAPSC	RREGOP	RREM		RRMCM	RRPE	RRAPSC	RRAS	RREGOP	RREM	RRF			RRMAN	RRMSQ	RRPE
Janvier		1		4		1 621	3			47		1 676	14	5		1		752	1		2		48	58	881		6	34	2		42	6	8	1 435	1			72	1 522	4 121		
Février		1		1		1 204				39		1 245	17	2		1		462			1		22	31	536		2	32	1	1	36	4	2	1 214	2			71	1 293	3 110		
Mars		1		0	1	1 894	2			74		1 973	12	6			1	644			1		30	43	737		10	19	1	1	31		4	1 556	1			1	82	1 644	4 385	
Avril	2		1	1		1 363	2			58		1 427	6	5		2	1	487			1	1	22	44	569		5	17			22		6	1 159	2			51	1 218	3 236		
Mai	1		1	1		1 342	1	1		48		1 395	9	7			2	571	1	1	1		22	47	661		1	26			27		8	1 228				55	1 291	3 374		
Juin	1	1		1		984	3			39		1 029	3	2		2	1	413			1		12	40	474	1	6	14	1		22	4	5	999	1			1	41	1 051	2 576	
Juillet				1		650				29		680	5	1	1		1	308			1		8	26	351		3	15	3		21	2	4	799				31	836	1 888		
Août	1			0		947				33		981	8	2		3		432	1		9		11	42	508			15			15	5		1 119			1		54	1 179	2 683	
Septembre				1		965				49		1 015	8	1		1	2	438	1		5		16	37	509		4	17	1		22	3	4	1 114				60	1 181	2 727		
Octobre	1			2		1 216	3		1	64		1 287	6	5			1	488		1	5		13	47	566		4	21	2		27	2	5	1 258				50	1 315	3 195		
Novembre				5		1 191				37	1	1 234	14	7		3	2	516	1		6		20	43	612		6	24	3		33	1	2	1 239		1		41	1 284	3 163		
Décembre	1			4	1	820				29		855	11	2			4	389	1		1		11	41	460		3	23			26	3	3	966	2			48	1 022	2 363		
Total	7	4	2	21	2	14 197	14	1	1	1	546	1	14 797	113	45	1	13	15	5 900	6	2	34	1	235	499	6 864	1	50	257	14	2	324	30	51	14 086	9	1	1	2	656	14 836	36 821
Les régimes de retraite du secteur public de Retraite Québec ont l'information par réseau et par employeur. Il est difficile pour les régimes de retraite du secteur public (RRSP) d'avoir cette ventilation par employeur, notamment dû au fait que pour le réseau de l'éducation, les participants ont parfois plusieurs employeurs.																																										
La catégorie d'emplois n'est pas compilée étant donné que cette donnée est non nécessaire pour l'administration et le calcul du régime de retraite du secteur public. Par contre, le nom du régime de retraite du participant est disponible, ce qui est un bon indicateur pour connaître la catégorie d'emploi. (EX.:RRPE = Emploi d'encadrement)																																										

TITRES 85 à 87 : Nombre de demandes de retraite reçues pour chacune des trois dernières années, par mois, par catégorie d'emploi et par ministère, par réseau et par régime.

2023

Demandes de rentes reçues par secteur et par régime 2023																																									
Mois	Education											Total Education	Fonction publique											Total Fonction publique	Municipalité					Total Municipalité	Santé et services sociaux						Total Santé et services sociaux	Total général			
	RRAPSC	RRAS	RRCE	RRE	RREFQ	RREGOP	RREM	RRF	RRMCM	RRMSQ	RRPE		RRAPSC	RRAS	RRCIAJ	RRCIQ	RREFQ	RREGOP	RREM	RRF	RRMAN	RRMSQ	RRPE		RRAS	RREGOP	RREM	RRMCM	RRPE		RRAPSC	RRAS	RREGOP	RREM	RRF	RRMSQ			RRPE		
Janvier	1			1		909	2				38	951	11	4		3	2	466	3			1	32	42	564	1	4	18	1	1	25	1	6	1 221	1	1		64	1 294	2 834	
Février	3					1 252					46	1 301	10	1		2		492	1				25	56	587		2	13	2	1	18	2	4	1 298	2			59	1 365	3 271	
Mars	1		2	1	1	1 598	2			1	76	1 682	11	3	1	1	1	505				1	19	41	583		1	12			13	3	4	1 297			1	1	65	1 371	3 649
Avril			2			1 373	1				73	1 450	8	8		4		457	2			1	18	45	543			12			12	5	5	1 124				60	1 194	3 199	
Mai			1		1	1 326	4				88	1 420	9	3	1			485					14	45	557		2	10			12	5	3	1 198	1			59	1 266	3 255	
Juin						853					38	891	10	4		4	1	354					11	39	423		2	10	1		13	1	2	848				29	880	2 207	
Juillet				1		959	1				46	1 007	12	7	1	3		482	2				11	32	550		3	9			12	5	2	1 155	2	1		41	1 206	2 775	
Août	2					845	1				38	886	8	3		1		407	3			1	9	39	471			9			9	2	3	1 009			1	38	1 053	2 419	
Septembre	1					992	1				50	1 044	9	4			1	403	1				6	42	466		1	16	1		18	1	5	1 151				63	1 220	2 748	
Octobre	1	1				1 125	2				59	1 188	8	2			1	427	1				15	33	487		4	17			21	2	4	1 245				52	1 303	2 999	
Novembre		1		1		1 048	2	1			50	1 103	7	2		1	2	560	1			1	15	40	629		8	19			27	1	7	1 308				44	1 360	3 119	
Décembre	1	2			1	536	1				28	569	2	3		2		317		1			8	26	359		2	10		1	13		4	706				30	740	1 681	
Total	10	4	5	4	3	12 816	17	1	1	1	630	13 492	105	44	3	21	8	5 355	14	1	5	183	480	6 219	1	29	155	5	3	193	28	49	13 560	6	4	1	604	14 252	34 156		
Les régimes de retraite du secteur public de Retraite Québec ont l'information par réseau et par employeur. Il est difficile pour les régimes de retraite du secteur public (RRSP) d'avoir cette ventilation par employeur, notamment dû au fait que pour le réseau de l'éducation, les participants ont parfois plusieurs employeurs.																																									
La catégorie d'emplois n'est pas compilée étant donné que cette donnée est non nécessaire pour l'administration et le calcul du régime de retraite du secteur public. Par contre, le nom du régime de retraite du participant est disponible, ce qui est un bon indicateur pour connaître la catégorie d'emploi. (EX:RRPE = Emploi d'encadrement)																																									

TITRES 85 à 87 : Nombre de demandes de retraite reçues pour chacune des trois dernières années, par mois, par catégorie d'emploi et par ministère, par réseau et par régime.

2024

Demandes de rentes reçues par secteur et par régime pour l'année 2024																																							
Mois	Education											Total Education	Fonction publique											Total Fonction publique	Municipalité			Total Municipalité	Santé et services sociaux								Total Santé et services sociaux	Total général	
	RRAPSC	RRAS	RRCE	RRCJAJ	RRE	RREFQ	RREGOP	RREM	RRF	RRMSQ	RRPE		RRAPSC	RRAS	RRCJAJ	RRCJQ	RREFQ	RREGOP	Autres	RREM	RRF	RRMAN	RRMSQ		RRPE	RREGOP	RREM		RRPE	RREGOP	RRAS	RRCE	RREGOP	RREM	RRF	RRMSQ			RRPE
Janvier	1				1		1 092	1			47	1 142	9	4		4	6	601	601	1			28	60	713	4	17		21	1	7		1 445				74	1 527	3 403
Février		1					1 188	2			44	1 235	1	4		2	1	492	492	1	1	1	21	35	559	2	7		9	4	4		1 315		1		65	1 389	3 192
Mars	2	1					1 623	1			55	1 682	6	1			1	503	503	2			22	50	585	3	11		14	1	6		1 392	1			53	1 453	3 734
Avril		1					1 468	1	2		61	1 533	11	2	1	4	3	490	490	1	1	1	16	32	562	4	6	1	11	3	2		1 216	2			66	1 289	3 395
Mai							1 149				60	1 209	10	4			1	455	455	1		1	14	40	526	4	10		14	6	6		1 143				43	1 198	2 947
Juin			1				1 071	2			51	1 125	10	3				508	508	1	2		7	39	570	1	9		10	3	5		1 185				52	1 245	2 950
Juillet	1	1			1	1	921	2		1	42	970	7	3		1	1	470	470	1		1	8	42	534	1	8	1	10	3	3	1	1 066	1			34	1 108	2 622
Août				1		1	1 032	2	1		39	1 076	7	5	1	6		420	420	2			4	43	488	6	7		13		1		1 202	1			36	1 240	2 817
Septembre							884				40	924	7	8		3	1	357	357	1		1	9	23	410	2	10	1	13	6	4		1 084				56	1 150	2 497
Octobre	1		2	1	1	1	1 227	1			47	1 281	8	2			3	516	516	2			16	54	601	5	14		19	1	1		1 295			1	57	1 355	3 256
Novembre	1						943	3			36	983	6	5	1	5	2	392	392				12	38	461	2	9		11	2	4		1 073	3			43	1 125	2 580
Décembre		1	3			2	577				30	613	5	1		1	2	300	300				12	43	364	2	6		8	1	3		826				50	880	1 865
Total	6	5	6	2	3	5	13 175	15	3	1	552	13 773	87	42	3	26	21	5 504	5 504	13	4	5	169	499	6 373	36	114	3	153	31	46	1	14 242	8	1	1	629	14 959	35 258
Les régimes de retraite du secteur public de Retraite Québec ont l'information par réseau et par employeur. Il est difficile pour les régimes de retraite du secteur publique (RRSP) d'avoir cette ventilation par employeur, notamment dû au fait que pour le réseau de l'éducation, les participants ont parfois plusieurs employeurs.																																							
La catégorie d'emploi n'est pas compilée, étant donné que cette donnée n'est pas nécessaire à l'administration et au calcul des RRSP. Par contre, le nom du régime de retraite du participant est disponible, ce qui est un indicateur de la catégorie d'emploi (ex. : RRPE = emploi d'encadrement).																																							

TITRES 85 à 87 : Nombre de demandes de retraite reçues pour chacune des trois dernières années, par mois, par catégorie d’emploi et par ministère, par réseau et par régime.

2025

Demandes de rentes reçues par secteur et par régime pour l'année 2025																																										
Mois	Education										Total Education	Fonction publique													Total Fonction publique	Municipalité				Total Municipalité	Santé et service sociaux								Total Santé et services sociaux	Total général		
	RRAPSC	RRAS	RRCE	RRE	RREFQ	RREGOP	RREM	RRMAN	RRMSQ	RRPE		RRAPSC	RRAS	RRCE	RRCJAJ	RRCJQ	RRE	RREFQ	RREGOP	RREM	RRF	RRMAN	RRMSQ	RRPE		RRAS	RREGOP	RREM	RRPE		RRAPSC	RRAS	RRCE	RREFQ	RREGOP	RREM	RRMSQ	RRPE				
Janvier		2	3	1	1	1 439	2			63	1 511	10	6					579	1				38	55	689			3	19		22	2	7			1 616			67	1 692	3 914	
Février		1	4			1 322	1			59	1 387	6	4			4		1	564				1	27	46	653			4	17	2	23	2	4	1	1	1 440	3		63	1 514	3 577
Mars		2	2			1 862	1	1		89	1 957	9	2	1		1		3	601				1	28	34	680			3	12	1	16	3	7		2	1 574		2	57	1 645	4 298
Avril	1		3	1		1 532	1		2	72	1 612	9	4			4		1	493	1				14	62	588	1	3	5		9	3	3		1	1 217	2	1	51	1 278	3 487	
Mai	2	1	3	2		1 555	1			70	1 634	13	6			2		1	549				1	18	48	638		9	9		18	2	4		1	1 464	4		57	1 532	3 822	
Juin			2		1	1 002	1			46	1 052	6	6			2		2	418					11	38	483		3	6		9	2	5			1 113	1		41	1 162	2 706	
Juillet	1	1	3			918	2			37	962	7	3		1			1	430					11	47	500		2	14	1	17	4	3			1 185	1	1	51	1 245	2 724	
Août	1		6			973	3			34	1 017	3	1			3			377					15	38	437		2	12		14	2	3			1 050	1		49	1 105	2 573	
Septembre	3		4		1	1 251	1			64	1 324	3	4	1		4			532					22	50	616		1	27		28	2	9			1 410	1		66	1 488	3 456	
Octobre	1				1	1 033	1			47	1 083	6	7			3			453					17	38	524		5	37		42	4	5			1 290	1		68	1 368	3 017	
Novembre		1	5	1		1 437	5			34	1 483	4	5			3	1	1	567	2	1	1	1	22	45	652		10	69		79	4	2	1	1	1 346	3		58	1 415	3 629	
Décembre		1	2	2		992	4			43	1 044	8	3			2		1	459					16	42	531		5	48		53	2	2			1 095	2		46	1 147	2 775	
Total	9	9	37	7	4	15 316	23	1	2	658	16 066	84	51	2	1	28	1	11	6 022	4	1	4	4	239	543	6 991	1	50	275	4	330	32	54	2	6	15 800	19	4	674	16 591	39 978	

Les régimes de retraite du secteur public de Retraite Québec ont l'information par réseau et par employeur. Il est difficile pour les régimes de retraite du secteur publique (RRSP) d'avoir cette ventilation par employeur, notamment dû au fait que pour le réseau de l'éducation, les participants ont parfois plusieurs employeurs.

TITRE 88 : Liste de tous les régimes publics administrés par Retraite Québec (anciennement par la CARRA). Inclure :

- a) le nombre de participants actifs et retraités pour chacun des régimes; présenter l'évolution pour les cinq dernières années;
- b) l'actif constitué, les obligations actuarielles, le surplus ou déficit, et le taux de capitalisation en pourcentage pour chacun des régimes; présenter l'évolution pour les cinq dernières années. Distinguer la capitalisation de la partie financée par les employés de celle l'étant par l'employeur.

Régimes de retraite	Nombre de retraités au 31 décembre 2025	Nombre de participants actifs au 31 décembre 2025 ⁽¹⁾
RREGOP	359 193	671 476
RRPE ⁽²⁾	37 882	36 835
RRE	21 481	0
RRF	7 191	0
RRCE	2 672	2
RREM	2 967	2 171
RRMCM	73	0
RRMSQ	5 627	6 058
RRAPSC	2 211	4 102
RRMAN	378	120
Régimes des juges	342	444
Protecteur du citoyen	8	4
RRAEVSL	2	0
RRHCN	45	0
RREFQ	271	12
TOTAL	440 343	721 224

⁽¹⁾ Sur la base des données préliminaires du rapport annuel de gestion.

⁽²⁾ Les clientèles du RRPE incluent celles du Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS).

**TITRES
89 à 92 :**

- 89. Parmi les régimes de retraite publics administrés par Retraite Québec (anciennement par la CARRA), combien sont en déficit à l'heure actuelle? Montrer l'évolution de ces données depuis cinq ans, et fournir les prévisions 2026-2027.
- 90. La somme de l'ensemble de ces déficits, par année, par régime de retraite.
- 91. Parmi les régimes de retraite publics administrés par Retraite Québec (anciennement par la CARRA), combien ont des surplus à l'heure actuelle? Montrer l'évolution de ces données depuis cinq ans, et fournir les prévisions pour 2026-2027.
- 92. La somme de l'ensemble de ces surplus, par année, par régime.

L'information est disponible dans le Rapport annuel de gestion de Retraite Québec à l'adresse suivante : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/retraite-quebec/Pages/rapport-annuel-de-gestion.aspx>.

TITRE 93 : Copie des travaux, études, analyses et recherches réalisés en lien avec des modifications possibles aux régimes de retraite publics, notamment sur le plan du partage des coûts et de l'augmentation de l'âge de départ à la retraite. Coûts de ces travaux, études et analyses.

En 2025, il n'y a pas eu de travaux, études, analyses et recherches réalisés par ou pour Retraite Québec concernant des modifications possibles aux régimes de retraite du secteur public qu'elle administre.

TITRE 94 : Copie des travaux, études, analyses et recherches en lien avec la publication d'un plan stratégique. Fournir la liste et les dates des rencontres tenues. Coûts pour ces travaux, études et analyses.

Les travaux pour la préparation du Plan stratégique 2028-2031 s'amorceront en 2026.

TITRE 95 : Échéancier pour la présentation d'un plan stratégique.

Les travaux pour la préparation du Plan stratégique 2028-2031 s'amorceront en 2026.

TITRE 96 : Copie des travaux, études, analyses et recherches en lien avec les problèmes de double rémunération pour l'ensemble de la fonction publique.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

TITRE 97 : Nombre de cas répertoriés liés au phénomène de la double rémunération. Ventiler par ministère ou organisme.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

**TITRE 98 : Nombre de saisies et de réductions de rente effectuées par
Retraite Québec (anciennement par la CARRA) depuis dix ans.**

En raison de la révision du processus, il n'y a plus de révisions légale après 24 mois. En effet, les rentes sont confirmées avec les données finales fournies par l'employeur. Il n'est donc plus possible de fournir le nombre de dossiers révisés depuis octobre 2021.

TITRE 99 : Nombre d'erreurs de traitement de dossiers depuis dix ans. Indiquer :

- a) le nombre et le pourcentage d'agents qui traitent ces dossiers;
- b) le délai;
- c) le nombre de remboursements demandés associés à ces erreurs;
- d) le montant moyen du remboursement demandé;
- e) le montant total lié aux demandes de remboursement;
- f) le nombre d'années, en moyenne, entre les erreurs et les demandes de remboursement.

Veuillez vous référer à la réponse de la question 54.

TITRE 100 : Liste des projets informatiques depuis dix ans :

- a) présenter l'évolution des coûts pour chacun des dossiers;
- b) indiquer le nombre de consultants externes et les coûts associés;
- c) indiquer la somme dépensée depuis dix ans, par année financière (et fournir les prévisions pour 2026-2027), pour l'informatique et les technologies de l'information;
- d) préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du MCN).

Veillez vous référer à la réponse de la question 60.

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l’externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

Concernant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, l'information relative aux contrats est présentée dans le tableau ci-dessous.		
Pour les contrats de plus de 25 000 \$, veuillez référer aux informations disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : https://seao.gouv.qc.ca/ .		
Liste des contrats octroyés entre 1 000 \$ et 25 000 \$ pour la période du 2025-01-01 au 2025-12-31		
NOM DE LA FIRME	DÉTAIL DES TRAVAUX OU SERVICES EFFECTUÉS	MONTANT
ACTI-COM INC.	FORMATION EN LIGNE «L'ÉCRITURE STRATÉGIQUE»	2 285,71\$
ACTI-COM INC.	FORMATION EN LIGNE «L'ÉCRITURE STRATÉGIQUE»	2 514,29\$
ADRENALINE SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT «MAIL IT SAFE»	24 745,00\$
ALAIN GOSSELIN RESSOURCES HUMAINES ENR.	FORMATION «TENDANCE ET ENJEUX RESSOURCES HUMAINES»	1 750,00\$
ALIAS FORMATION INC.	FORMATION EN LIGNE «ARTICULATE STORYLINE»	3 600,00\$
AMJ CAMPBELL	DÉMÉNAGEURS TROIS-RIVIÈRES	11 021,16\$
AMJ CAMPBELL	DÉMÉNAGEMENT ET INSTALLATION MOBILIER À ROUYN-NORANDA	8 921,25\$
AMJ CAMPBELL	FRAIS DE DISPOSITION DU MOBILIER	5 000,00\$
ASSOCIATION SUR L'ACCES ET LA PROTECTION DE L'INFORMATION	FORMATION EN LIGNE «ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS»	3 495,00\$
AUDIOTHEQUE L'OREILLE QUI LIT	ABONNEMENT AU SERVICE D'APPEL SUR SERVEUR OVX DE L'AUDIOTHÈQUE	1 550,00\$
AVI-SPL CANADA LTEE.	ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE VISIOCONFÉRENCE	18 235,82\$
B2B CYBER SECUR INC.	RENOUVELLEMENT DE «LANSWEEPER»	15 480,00\$
BATIVAC CLIMATISATION INC.	ENTRETIEN DES CLIMATISEURS DE LA SALLE DES SERVEURS DU BUREAU DE MONTRÉAL	9 500,00\$
BATIVAC CLIMATISATION INC.	RÉPARATION D'UN CLIMATISEUR - CTI MONTRÉAL	3 727,50\$
BELL CANADA	LIGNES DE TÉLÉPHONIE CENTREX	24 651,36\$
BERTHOLET INC.	CONFÉRENCE WEBINAIRE «LA CAPACITÉ DE S'ADAPTER: ENTRE RAISON ET ÉMOTION»	5 500,00\$
BERTHOLET INC.	FORMATION «LE FUTUR DU TRAVAIL ET LES COMPÉTENCES RH EN DEVENIR»	3 000,00\$

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

NOM DE LA FIRME	DÉTAIL DES TRAVAUX OU SERVICES EFFECTUÉS	MONTANT
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	PLAN DE MESURES D'URGENCE	18 967,50\$
CANADA THE KNOWLEDGE ACADEMY CORPORATION	FORMATION «CERTIFIED INFORMATION SECURITY MANAGER»	16 995,00\$
CAPITALE IMPRESSIONS INC.	BROCHURES SEHNSE	2 412,68\$
CAPITALE IMPRESSIONS INC.	IMPRESSION DE DÉPLIANTS «LA COORDINATION DE VOTRE RÉGIME DE RETRAITE»	1 042,32\$
CAPITALE IMPRESSIONS INC.	IMPRESSION DU RAPPORT «ÉVALUATION ACTUARIELLE»	2 004,05\$
CDW CANADA CORP.	SUPPORT POUR TÉLÉVISEUR PORTATIF	1 527,02\$
CDW CANADA CORP.	RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT «PATCH MY PC»	13 230,00\$
CDW CANADA CORP.	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR «MINDMANAGER»	15 607,02\$
CDW CANADA CORP.	CLAVIERS AMOVIBLES	4 327,60\$
CEGEP MARIE VICTORIN	PROGRAMME D'INFORMATION ET DE PRÉPARATION À LA RETRAITE	5 970,00\$
CENTRE MICROBUR INC.	ATELIER DE DICTÉE EN LIGNE	1 500,00\$
CINÉMA LE CLAP PSF INC.	LOCATION DE SALLE POUR LES MENTIONS D'EXCELLENCE	3 000,00\$
CLIMPRO INC.	ENTRETIEN DE CLIMATISEURS	10 000,00\$
COLLEGE AVALON - 9075-3815 QUEBEC INC	COURS D'ANGLAIS EN LIGNE	3 700,00\$
COLLEGE DES MEDECINS DU QUEBEC	ABONNEMENT À LA LISTE DES MEMBRES DU COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC	8 000,00\$
COMMUNAUTE AGILE DE QUEBEC	ÉVÉNEMENT AGILE TOUR QUÉBEC	6 500,00\$
CONSULIS ENVIRONNEMENT DE BUREAU INC.	ACQUISITION DE TABLES DE CONFÉRENCES	4 876,14\$
CYBER 3D	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR ANTIDOTE	11 958,45\$
DANSLENUAGE.QUEBEC INC.	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR PASSWORD POLICY ENFORCER	9 147,54\$

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

NOM DE LA FIRME	DÉTAIL DES TRAVAUX OU SERVICES EFFECTUÉS	MONTANT
DESCHAMPS IMPRESSION INC.	IMPRESSION DU GUIDE NOUVEAU PRESTATAIRE RREGOP ET RRPE	3 370,00\$
DROLET RESSORTS INC.	RÉPARATION DU CAMION CUBE	4 329,25\$
ENCADREMENTS STE-ANNE	RECONNAISSANCE - DÉPARTS À LA RETRAITE	1 000,00\$
ENVELOPPE CONCEPT INC.	IMPRESSION D'ENVELOPPES	8 850,00\$
ENVELOPPE LAURENTIDE INC.	IMPRESSION D'ENVELOPPES	2 142,40\$
EQUIFAX CANADA INC.	ABONNEMENT EQUIFAX	16 400,00\$
ÉRIC DANEAU	SERVICE D'UN CONFÉRENCIER LEAN	1 000,00\$
ESSOR ASSURANCES	ASSURANCES CONTRE LES DÉLITS ET FRAUDES	14 000,00\$
ESSOR ASSURANCES	ASSURANCES CONTRE LES DÉLITS ET FRAUDES	11 312,07\$
EVOLUO	ACCOMPAGNEMENT EN ORGANISATION DU TRAVAIL	7 915,00\$
FADOQ - RÉGION DE L'OUTAOUAIS	LOCATION DE KIOSQUE POUR LE SALON DISTINCTION 50+	1 460,00\$
FADOQ-RÉGIONS DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES	LOCATION DE KIOSQUE POUR LE SALON FADOQ QUÉBEC	1 805,00\$
GESTION CONSEIL MARIO COTE INC.	FORMATION EN LIGNE «ATELIER 2 - L'EXERCICE DU RÔLE-CONSEIL CRÉDIBLE ET INFLUENT»	1 800,00\$
GESTION CONSEIL MARIO COTE INC.	FORMATION EN LIGNE «ATELIER 3 - L'EXERCICE DU RÔLE-CONSEIL»	2 000,00\$
GESTION CONSEIL MARIO COTE INC.	FORMATION EN LIGNE «ATELIER 3 - L'EXERCICE DU RÔLE-CONSEIL»	2 000,00\$
GRAITEC INC.	RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS AUTOCAD	5 837,92\$
GROUPE CONSCIENTIA INC.	ATELIER D'INTRODUCTION EN LIGNE	1 180,01\$
GROUPE CONSEIL INTEGRIM	ACHAT D'UNE LICENCE CAPTURE	10 362,50\$
GROUPE EDGENDA INC	FORMATION EN LIGNE «ANALYSTE DES OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ MICROSOFT»	2 204,00\$

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

NOM DE LA FIRME	DÉTAIL DES TRAVAUX OU SERVICES EFFECTUÉS	MONTANT
GROUPE EDGENDA INC	FORMATION EN LIGNE «DÉPLOYER ET CONFIGURER AZURE MONITOR»	1 350,00\$
IMMIGRANT QUEBEC	LOCATION D'UN KIOSQUE POUR LE SALON IMMIGRANT QUÉBEC	3 615,00\$
IMPRIMERIE SOCIALE INC.	IMPRESSION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION	2 596,54\$
INNOCRAFT LTD.	ABONNEMENT MATOMO	14 141,80\$
INTERVENTIF	ATELIER D'ÉCHANGE EN LIGNE «S'ALLIER AU STRESS»	1 343,25\$
ITC TRADUCTION CANADA INC.	TRADUCTION DE DOCUMENTS EN LANGUES ÉTRANGÈRES	3 753,00\$
ITI INC.	RENOUVELLEMENT DES LICENCES CISCO ANYCONNECT APEX	2 690,00\$
ITI INC.	ACQUISITION DE CASQUES PLANTRONICS	3 744,00\$
ITI INC.	CONSOMMABLES IMPRIMANTE À CHÈQUES	2 088,00\$
ITI INC.	ACQUISITION DE LICENCES CISCO ISE	13 921,88\$
ITI INC.	ACQUISITION DE MÉMOIRE SUPPLÉMENTAIRE POUR L'INFRASTRUCTURE HYPERCONVERGÉE	24 500,00\$
KASEME DESIGN INC.	ACCESSOIRES POUR IPHONE	2 277,45\$
LA MAISON DES LEADERS	FORMATION EN PRÉSENTIEL «MEILLEUR HUMAIN, MEILLEUR LEADER»	7 260,00\$
LAROCHE MÉCANIQUE DU BATIMENT INC.	TRAVAUX D'ENTRETIEN EN PLOMBERIE	13 260,00\$
LE QUARANTE 7	TRAITEUR POUR L'ÉVÉNEMENT DES 25 ANS DE SERVICE DANS LA FONCTION PUBLIQUE	4 750,00\$
LES BOUTIQUES MÉTIERS D'ART DU QUEBEC	RECONNAISSANCE - DÉPARTS À LA RETRAITE	8 500,00\$
LES SERVICES ACTUARIELS SAI INC	TERMINAISON DU RÉGIME VALÉO	22 000,00\$
LES SERVICES CORTO.REV	LE LEADERSHIP FACE AUX DÉFIS COMPLEXES	2 880,00\$
MEDISOLUTION (2009) INC.	CONTRAT D'ENTRETIEN ET D'AMÉLIORATION DU PROGICIEL DE GESTION INTÉGRÉ VIRTUO	15 000,00\$

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l’externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

NOM DE LA FIRME	DÉTAIL DES TRAVAUX OU SERVICES EFFECTUÉS	MONTANT
MELISSA LORTIE, NEUROCABINET	FORMATION ET CONFÉRENCE SUR LA NEURODIVERSITÉ	10 500,00\$
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE.	RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE «REMOTE DESKTOP MANAGER»	24 490,00\$
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE.	RÉPARATION DES PORTABLES ET HYBRIDES	4 000,00\$
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE.	MICROPHONES	9 297,75\$
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE.	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POWERSHELL STUDIO	1 460,00\$
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTEE.	CLAVIERS AMOVIBLES	1 990,00\$
MYLENE PAQUETTE & CIE	FORMATION EN LIGNE «SURMONTER LES DÉFIS - OUTILS POUR RESTER ENGAGÉ ET MOTIVÉ»	5 775,50\$
NEURO-CONCEPT INC.	FORMATION MÉDICALE CONTINUE DE LA DEEM	1 300,00\$
NIMBLE INFORMATION STRATEGIES INC.	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES NUMÉRISUEURS KODAK	7 228,00\$
PITNEY BOWES	LIQUIDE «EZ SEAL» ET ENCRE TIMBREUSE	1 367,40\$
PITNEY BOWES	ENTRETIEN DE LA TIMBREUSE CONNECT PLUS ET DE L'EMPILEUR PITNEY BOWES	3 479,04\$
PRECICOM TECHNOLOGIES INC.	RENOUVELLEMENT DU SUPPORT DE BORNES WIFI	2 448,00\$
PREMIER CONTINUUM INC	FORMATION EN LIGNE «ICOR - GESTIONNAIRE CERTIFIÉ DE LA RÉSILIENCE ORGANISATIONNELLE»	1 795,00\$
PRESENTIA INC.	RENOUVELLEMENT DES LICENCES POUR LA SOLUTION "GESTION DES INVALIDITÉS"	1 458,00\$
PROGRESS SOFTWARE CORPORATION	RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE «DEVCRRAFT»	16 499,00\$
PROPULSION TECHNOLOGIES INC	UTILISATION DE LA PLATEFORME PROPULSION POUR LE DÉFI ACTIF ANNUEL	3 000,00\$
PUBLICATIONS MASS-MEDIA INC.	ABONNEMENT AU «COURRIER PARLEMENTAIRE»	3 450,00\$
PYXIS TECHNOLOGIES INC.	FORMATION EN LIGNE «PROFESSIONAL SCRUM MASTER»	1 495,00\$
QUADIENT CANADA LTEE	ENTRETIEN POUR L'INSÉREUSE ET LA TABLE ÉLECTRIQUE	3 406,66\$

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

NOM DE LA FIRME	DÉTAIL DES TRAVAUX OU SERVICES EFFECTUÉS	MONTANT
REFINITIV CANADA HOLDINGS LIMITED	RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT «DATASTREAM»	24 254,40\$
REP SOLUTION INTERACTIVE INC.	RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT A LA LICENCE «OPENFIELD»	9 522,00\$
RESEAU ACTION TI	COLLOQUE - JIQ L'ÉVÉNEMENT AFFAIRES ET TI	1 820,00\$
RESEAU GLOBAL-WATCH	ADHÉSION À LA PLATEFORME «GLOBAL-WATCH»	9 300,00\$
RESEAU INTERNET QUEBEC	RENOUVELLEMENT DE L'HÉBERGEMENT DE L'OUTIL DE SONDAGE EN LIGNE «LIMESURVEY»	2 601,00\$
RESEAU INTERNET QUEBEC	RENOUVELLEMENT DE L'HÉBERGEMENT DES NOMS DE DOMAINES	2 242,90\$
ROBERT GINGRAS INC.	TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ	11 840,00\$
RRSPT	RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT À LA PLATEFORME EN LIGNE LIFESPEAK	23 184,60\$
SANI-FONTAINES INC.	ENTRETIEN DE REFROISSEURS D'EAU	13 669,60\$
SATIR PRODUCTIONS INC.	SONORISATION ET AUDIO VISUEL	5 328,50\$
SEC 1055 RENÉ-LEVESQUE EST	ÉLECTRICITÉ SUPPLÉMENTAIRE POUR LES BUREAUX DE MONTRÉAL	5 000,00\$
SEC 1055 RENÉ-LEVESQUE EST	ENTRETIEN MÉNAGER DES RÉFRIGÉRATEURS À MONTRÉAL	7 007,14\$
SEC 1055 RENÉ-LEVESQUE EST	LOCATION D'ESPACES DE STATIONNEMENT AU 11055, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE EST	10 876,80\$
SERVICES CONSEILS HARDY	FORMATION EN LIGNE «LANGAGE SAS INTERMÉDIAIRE»	1 795,00\$
SERVICES-CONSEILS ISTEP INC.	FORMATION «NAVIGUER DANS L'ADVERSITÉ»	2 800,00\$
SOFTCHOICE LP	RENOUVELLEMENT DES LICENCES «DYNAMIC PDF»	17 920,00\$
SOFTCHOICE LP	ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DOCUMENT «CONVERTER PRO»	5 088,98\$
SOLUTION NEXAM INC.	GESTION D'EXAMEN EN LIGNE	3 500,00\$
SOLUTIONS LNB	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR «XMEDIUSFAX»	3 253,35\$

TITRE 101 : Nombre de contrats donnés à l'externe (informatique, relations publiques, communications, études, analyses ou autres) depuis dix ans, par année financière.

NOM DE LA FIRME	DÉTAIL DES TRAVAUX OU SERVICES EFFECTUÉS	MONTANT
SOLUTIONS SWISSNOVA GLOBAL INC	BANQUE DE CRÉDITS POUR LA RÉALISATION DE TESTS PSYCHOMÉTRIQUES NOVA	4 914,00\$
SOLUTIONS SWISSNOVA GLOBAL INC	FORMATION EN LIGNE «SYNERGIE»	1 995,00\$
SONOPTIK INC.	SONORISATION ET AUDIOVISUEL POUR LA RENCONTRE DES CADRES	5 000,00\$
STANEX INC.	ACQUISITION D'UN UPS	2 323,00\$
STANEX INC.	RENOUVELLEMENT DE L'ENTRETIEN D'UNE BATTERIE D'ALIMENTATION SANS COUPURE UPS	2 670,00\$
STERICYCLE ULC	DÉCHIQUETAGE DE DOCUMENTS CONFIDENTIELS POUR TROIS-RIVIÈRES	3 000,00\$
SURPLUS R.D. INC.	ACQUISITION D'ÉLECTROMENAGER	6 599,94\$
TECHNOLOGIA	FORMATION EN LIGNE «INFLUENCE : FAIRE AVANCER SES IDÉES ET SES PROJETS DANS L'ORGANISATION»	2 500,00\$
TECHNOLOGIA	FORMATION EN LIGNE «MS POWERSHELL - ADMINISTRER ET CRÉER DES OUTILS D'AUTOMATISATION»	1 335,00\$
TECHNOLOGIA	FORMATION EN LIGNE «INFLUENCE : FAIRE AVANCER SES IDÉES ET SES PROJETS DANS L'ORGANISATION»	2 500,00\$
TECHNOLOGIA	FORMATION EN LIGNE «ITIL®4 - GESTION DE SERVICES TI FONDATION AVEC EXAMEN»	1 770,00\$
TECHNOLOGIA	FORMATION EN LIGNE «ITIL®4 - GESTION DE SERVICES TI FONDATION AVEC EXAMEN»	1 770,00\$
TECHNOLOGIA	FORMATION EN LIGNE «INFLUENCE : FAIRE AVANCER SES IDÉES ET SES PROJETS DANS L'ORGANISATION»	2 500,00\$
TELEBEC S.E.C.	RENOUVELLEMENT LIGNE CENTREX AVEC LA COMPAGNIE TELEBEC	1 461,48\$
TYCO INTEGRATED FIRE & SECURITY	INSPECTION ET ENTRETIEN DU SYSTÈME POUR LE CTI DU BUREAU DE MONTRÉAL	8 080,00\$
TYCO INTEGRATED FIRE & SECURITY	INSPECTION ET ENTRETIEN DU SYSTÈME À PRÉACTION DU CTI DE QUEBEC	6 184,00\$
VIDEOTRON LTEE	SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION	1 692,00\$
XEROX CANADA LTEE	RENOUVELLEMENT DES LICENCES «PAPERCUT»	5 490,40\$

TITRE 102 : En ce qui concerne la détection des erreurs administratives à Retraite Québec, l'organisme reconnaît la date du 3 novembre 2015, date de dépôt du projet de loi 73, comme étant valide pour appliquer le règlement relativement à la détection des erreurs « identifiées ou reçues ». R-10, r.2 – (Règlement d'application de la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics) :

- a) indiquer le nombre de cas identifiés par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est ultérieure au 3 novembre 2015, et le montant demandé relativement à ces erreurs;
- b) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.;
- c) indiquer le nombre de cas identifiés par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est antérieure au 3 novembre 2015, et le montant demandé relativement à ces erreurs;
- d) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.;
- e) indiquer le nombre de cas reçus par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est ultérieure au 3 novembre 2015, et le montant demandé relativement à ces erreurs;
- f) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.;
- g) indiquer le nombre de cas reçus par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est antérieure au 3 novembre 2015, et le montant demandé relativement à ces erreurs;
- h) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.

La Loi a été sanctionnée le 20 novembre 2015 avec un effet rétroactif au 3 novembre 2015.

Afin d'effectuer une remise de dette, la date à laquelle est établie la dette est prise en compte. Par conséquent, si la dette est établie depuis le 3 novembre 2015, la remise de dette est appliquée automatiquement, et ce, peu importe la date à laquelle les montants ont été versés, en trop.

Toutefois, la remise de dette ne s'applique pas lorsque les montants versés ou les bénéfices accordés en trop auraient pu raisonnablement être constatés par la personne.

La remise de dette survient à la suite de la révision légale, soit 24 mois après la date de prise de la retraite. Les écarts et les raisons des montants versés en trop sont alors constatés et la dette établit.

Des erreurs administratives⁽¹⁾, des modifications de données par l'employeur ou des modifications de la date de la retraite par le client peuvent être à l'origine des montants versés ou des bénéfices accordés en trop au client. Dans certains cas, pour le même dossier, plus d'une raison peut être à l'origine de la remise de dette.

Retraite Québec assure un suivi rigoureux des dossiers de remise de dette, mais ne répertorie pas ses données en fonction des raisons qui ont mené à la remise de dette. Il est donc impossible d'identifier le volume des remises de dette attribuables à une erreur administrative.

Le tableau suivant présente le volume des remises de dette effectuées par Retraite Québec avant et après le 3 novembre 2015. Ces remises de dette ne sont pas attribuables uniquement à des erreurs administratives; on note entre autres les cas de revenus insuffisants (disposition pour les personnes à faible revenu) et les cas de délais de prescription dépassés.

(1) Une erreur administrative correspond à toute faute, toute omission ou tout manquement de la part de l'administration. L'erreur peut être commise par le personnel de l'administration ou provenir des systèmes informatiques.

- TITRE 102 :** En ce qui concerne la détection des erreurs administratives à Retraite Québec, l'organisme reconnaît la date du 3 novembre 2015, date de dépôt du projet de loi 73, comme étant valide pour appliquer le règlement relativement à la détection des erreurs « identifiées ou reçues ». R-10, r.2 – (Règlement d'application de la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics) :
- a) indiquer le nombre de cas identifiés par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est ultérieure au 3 novembre 2015, et le montant demandé relativement à ces erreurs;
 - b) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.;
 - c) indiquer le nombre de cas identifiés par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est antérieure au 3 novembre 2015, et le montant demandé relativement à ces erreurs;
 - d) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.;
 - e) indiquer le nombre de cas reçus par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est ultérieure au 3 novembre 2015, et le montant demandé relativement à ces erreurs;
 - f) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.;
 - g) indiquer le nombre de cas reçus par Retraite Québec depuis le 3 novembre 2015 où l'erreur administrative est antérieure au 3 novembre 2015, et le montant demandé relativement à ces erreurs;
 - h) indiquer le nombre de dossiers traités, en attente, en appel, etc.

Volumétrie des dossiers traités

Année	Nombre de dossiers révisés	Nombre de dossiers pour lesquels il y a eu remise de dette	Montant total des remises de dette
2025	N.D. ⁽¹⁾	193	113 444,00 \$
2024	N.D. ⁽¹⁾	227	243 485,00 \$
2023	N.D. ⁽¹⁾	303	150 936,00 \$
2022	N.D. ⁽¹⁾	149	80 159,15 \$
2021	11 798 ⁽¹⁾	544	375 248,30 \$
2020	18 378	312	221 733,00 \$
2019	14 992	228	90 278,89 \$
2018	17 121	385	347 368,00 \$
2017	18 541	505	432 685,17 \$
2016	22 857	675	680 774,69 \$
3 novembre 2015 au 31 décembre 2015	3 830	133 ⁽²⁾	187 247 \$(²)
1 ^{er} janvier 2015 au 2 novembre 2015	21 292		

¹ En raison de la révision du processus, il n'y a plus de révisions légales après 24 mois. En effet, les rentes sont confirmées avec les données finales fournies par l'employeur. Il n'est donc plus possible de fournir le nombre de dossiers révisés depuis octobre 2021.

² Pour l'année 2015, la répartition du nombre de dossiers et du montant des remises de dette avant et après le 3 novembre n'est pas disponible.

TITRE 103 : État de situation quant à la mesure « Soutien aux enfants handicapés nécessitant des soins exceptionnels », incluant les éléments suivants :

- a) nombre d'enfants admis;**
- b) nombre d'enfants refusés;**
- c) total des sommes versées.**

Données du supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels au 31 décembre 2025 (depuis le début de la mesure) :

- Nombre de demandes acceptées : 9 459
- Nombre de demandes n'ayant pas répondu aux critères : 7 799
- Total des sommes déboursées estimées pour l'année 2025 : 77,9 M\$

TITRE 104 : Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds d’amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d’actif financier, pour les cinq dernières années.

La politique de placement du Fonds d’amortissement des régimes de retraite (FARR) relève du ministère des Finances.